Niveau(x) d'enseignement: 2 Numéro EDUQ : 9570330
Centre d'intérêt: 240

Comité de la santé mentale du Québec.

Impact des garderies sur les jeunes enfants : où va le Québec? : avis sur les services de garde / Comité de la santé mentale du Québec. -- [Québec] : Le Comité, c1983.
iii, 102 p. ; 28 cm.

Bibliogr.: p. 87-93.

ISBN 2-551-05399-4

Cote Dewey: 362.712'09714/C733i

Descripteur(s): *Garderie *Petite enfance *Etude comparative *Développement de l'enfant *Revue de la documentation *Préscolaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) *Ministère des Affaires sociales

Identificateur(s) de sujet: *Services de garde

Le Comité de la santé mentale du ministère des Affaires sociales a reçu, en septembre 1980, le mandat d'étudier l'impact possible de la vie en garderie sur les enfants de moins de trois ans. Il s'est donné comme objectifs: 1. d'inventorier la documentation relative à l'impact des différents types de services de garderie sur la première enfance; 2. de dégager de cette documentation les normes qui s'y trouvent; 3. de comparer ces normes avec celles qui sont en vigueur au Québec; 4. de s'interroger sur l'opportunité pour les différents types de services de garde québécois d'être dotés de critères d'admission; 5. de formuler une série de recommandations.

La démarche du Comité s'appuie sur une revue de la documentation et sur un tour d'horizon de certaines expériences étrangères susceptibles d'éclairer le sujet. Le Comité a retenu, pour l'analyse de la situation au Québec, les principes essentiels extraits de la revue de documentation et des expériences étrangères, principes qu'il a confrontés avec la situation qui prévaut au Québec. A partir de ce tableau général, le Comité a formulé des recommandations portant sur des principes à sauvegarder plutôt que sur des détails d'organisation trop spécifiques et qui ne tiennent pas toujours compte des particularités de chaque milieu.

S'appuyant sur les données recueillies, le Comité a proposé diverses recommandations, toutes susceptibles d'amorcer un débat de fonds sur la problématique à l'étude. Le Comité croit que les réglementations relatives au service de garde sont toujours nécessaires, mais qu'elles devront à l'avenir être reliées à une philosophie des soins à l'enfance clairement identifiée. Le Comité croit, en outre, que

l'application de ses recommandations apporterait une plus grande intégration des services de garde au milieu où ils sont implantés.

Type de document: r

IMPACT DES GARDERIES SUR LES JEUNES ENFANTS

OÙ VA LE QUÉBEC ?

Avis sur les services de garde

Québec

EDUO 8570330

IMPACT DES GARDERIES SUR LES JEUNES ENFANTS

OÙ VA LE QUÉBEC ?

Avis sur les services de garde

Québec

Publication réalisée à la

direction générale des Publications gouvernementales

du ministère des Communications

© Gouvernement du Québec, 1983
Dépôt légal -- 1er trimestre 1983

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-551-05399-4

PREFACE

Le Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ) est un organisme consultatif au ministère des Affaires sociales. Il a le mandat de procéder à la réalisation de travaux de planification reliés au domaine de la santé mentale en collaboration avec le personnel de ce ministère. Il prépare de plus traditionnellement des Avis sur des questions de santé mentale.

Le CSMQ existe depuis le 25 août 1971 et ses membres sont nommés par décret du Conseil des ministres du Québec.

Au moment de l'achèvement de cet Avis sur les services de garde, le Comité est composé comme suit:

Gaston Harnois, M.D., Président,

France Fréchette-Duchesne, Inf., M.N.,

Denise Garon, M. Ed.,

Carolyn Larsen, B. Sc. Inf.,

Edda Leczinska, T.S.,

Gilles Lortie, M.D.,

Roger Paquet, M.S.S.,

Marc Provost, Ph. D.,

Colette Roberge, M.D.,

François Tremblay, M.D..

Le docteur Yvon Gauthier fait également partie du Comité. La réalisation d'un travail de recherche en France l'a cependant empêché d'oeuvrer sur le Comité tout au long de l'année.

Le Secrétaire du Comité est monsieur Pierre Vendette.

La production simultanée de plusieurs Avis ayant amené le Comité (dès septembre 1980) à se diviser en un certain nombre de sous-comités pour leur préparation, il convient certes de souligner ici que les principaux artisans de cet Avis sur les services de garde ont été le docteur Marc Provost, Ph.D. (psychologie), professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Madame Denise Garon, psychopédagogue, de l'Université Laval de Québec, et Madame Carolyn Larsen, Directrice des "Child Life and School Services" (services éducatifs et services scolaires) à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Les travaux réalisés par le Comité au cours des derniers mois (travaux qui ont porté notamment sur l'autisme et les autres psychopathologies graves de l'enfance, les enfants placés, l'information de masse en santé mentale, la prévention du suicide, les services de garde) soulignent tout compte fait l'importance de la prévention primaire en santé mentale. Aussi le Comité décidait-il, lors de sa réunion du 17 juin 1981, de réserver une partie de son prochain rapport d'activités pour traiter de ce sujet.

GASTON HARNOIS, M.D.

Juillet 1981

REMERCIEMENTS

Ce document est le fruit d'une année de réflexion et de travail. Les auteurs tiennent à remercier en particulier l'Office des services de garde à l'enfance pour son appui tout au long de l'élaboration de ce document. Nous avons aussi été grandement aidés par les remarques judicieuses de l'Office, de M. Réjean Tessier et du Dr Jean-François Saucier dont nous avons tenu compte pour cette version finale. Enfin, nous voulons aussi remercier Dr. Raquel Betsalel-Presser qui a bien voulu contribuer à notre travail par l'adjonction d'une post-face.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
1.1 Liste des participants	1
1.2 Mandat du Comité	1
1.3 Position initiale du Comité	2
2. DONNÉES SCIENTIFIQUES	5
2.1 Effet des garderies sur l'enfance préscolaire (2 à 5 ans)	6
2.1.1 Développement cognitif	7
2.1.2 Développement affectif	8
2.1.3 Développement social	9
2.2 Garderie et petite enfance (0 à 2 ans)	11
2.2.1 Théorie de l'attachement et services de garde	11
2.2.2 Données de recherche	15
2.2.2.1 Impact sur le développement	16
2.2.2.2 Attitude parentale	20
3. VÉCU ÉTRANGER	24
3.1 Relevé de quelques études internationales	25
3.1.1 Enquêtes américaines	25
3.1.2 Études européennes	26

Page

3.2 Profil d'expériences étrangères 29

3.2.1 Positions hongroises 31

3.2.2 Éducation collective en Israël 36

3.2.2.1 Programmes de soins de jour 36

3.2.2.2 Education communautaire dans les Kibbutzim 36

3.2.3 Revendications des crèches en Belgique 39

3.2.4 Crèches mobiles de l'Inde 40

3.2.5 Service de garde familial autogéré en Colombie 42

3.2.6 Écoles "Gari" du Nigéria 43

3.2.7 Garderies rurales du Sénégal 45

3.2.8 Mesures sociales à la famille en République Démocratique Allemande 46

3.2.9 Suède: services de garde intégrés aux ressources familiales 49

3.2.9.1 Options fondamentales, valeurs sociales et buts 50

3.2.9.2 Services sociaux dans lesquels les services de garde font partie intégrante .. 55

3.2.9.3 Tendances et politiques dans les services de garde 58

3.3 Bilan des tendances mondiales actuelles 63

3.3.1 Lignes directrices 63

3.3.2 Eléments de prospective 66

Page

4. SITUATION QUÉBÉCOISE 68

4.1 Besoin de recherches au Québec 68

4.2 Besoin d'une cohérence à la fois "normative" et éducative pour l'ensemble des services de garde du Québec.... 71

4.3 Besoin de prise en charge de certaines formes de services par le milieu lui-même 73

4.4 Besoin de multiplicité des formules 75

4.5 Besoin d'une politique reliée au rôle des services de garde au niveau de la prévention primaire..... 78

4.6 Besoin de mesures sociales reliées aux services de garde 80

5. RECOMMANDATIONS 82

6. CONCLUSION 85

7. RÉFÉRENCES 87

ANNEXE 1
Liste des personnes et/ou organisations contactées par le sous-comité sur les garderies 94

ANNEXE 2
Tableau des rapports numériques enfants-adultes dans dix pays différents 96

ANNEXE 3
Tableau de durée du congé de maternité dans quelques pays différents 97

POSTFACE 98

1. INTRODUCTION

1.1 LISTE DES PARTICIPANTS

M. Marc Provost, Ph.D.
Professeur
(psychologie)
Université du Québec à Trois-Rivières

Madame Carolyn Larsen
Directeur
Child Life and School Services
Hôpital de Montréal pour enfants

Madame Denise Garon
Psychopédagogue
Université Laval
Québec

1.2 MANDAT DU COMITE

A la demande du ministère des Affaires sociales, les membres du Comité de la santé mentale ont reçu, en septembre 1980, le mandat suivant:

Au moment où le Québec veut se doter d'un réseau de garderies, il est nécessaire:

1) de poser le problème de l'impact possible de la vie en garderie sur les enfants de moins de trois (3) ans;

2) de mesurer les capacités de nos garderies actuelles de répondre aux besoins psychiques des très jeunes enfants;

3) d'envisager la possibilité de proposer des critères d'admission et d'évaluation des enfants placés en garderies.

Le Comité a voulu, au point de départ, préciser ses objectifs pour tenter de répondre aux diverses facettes du mandat.

Ces objectifs étaient les suivants:

1) inventorier la documentation scientifique relative à l'impact des différents types de services de garde sur les enfants, d'une façon toute particulière durant la période de la première enfance;

2) dégager de cette documentation scientifique les normes qui s'y trouvent et qu'elle peut soutenir et ce, en regard des besoins psychiques des enfants;

3) comparer ces normes avec celles qui sont en vigueur au Québec, afin de mesurer d'une certaine manière les capacités de nos services de garde de répondre aux besoins psychiques des très jeunes Québécois;

4) s'interroger sur l'opportunité pour les différents types de services de garde québécois d'être dotés de critères d'admission;

5) formuler une série de recommandations utiles sur la question des services de garde québécois.

1.3 POSITION INITIALE DU COMITÉ

Le Comité de la santé mentale juge utile de situer sa position fondamentale face au mandat qui lui a été confié et de définir quelques termes, pour éviter toute confusion possible.

Les décisions politiques et administratives s'appuient encore aujourd'hui dans le domaine des services à l'enfance sur des opinions ou sur des intérêts immédiats. Si une telle attitude peut se justifier à partir des besoins pressants, elle nous semble discutable en fonction d'une planification à long terme. L'importance de la qualité des services de garde semble être théoriquement reconnue, mais les diverses mesures sociales à mettre en place pour appuyer, dans le futur, les besoins psychologiques et matériels des enfants et des groupes familiaux font moins l'unanimité.

Nous avons voulu, dans le présent rapport, envisager notre mandat à l'intérieur d'une démarche prospective. Au premier abord, la question semblait unique, orientée simplement vers l'impact possible des services de garde dans la vie des jeunes enfants, de la naissance jusqu'à deux ou trois ans environ, c'est-à-dire la petite enfance. Or, elle soulève en fait les multiples facettes d'une même réalité, soit le développement sain des jeunes enfants, selon notre culture et notre société québécoise. Dans une telle perspective, les mots "santé mentale", "santé psychique" et "santé physique" seront pour nous, tout au long de ce rapport, synonymes de développement global adéquat sur les plans affectif, social, cognitif et moral, compte tenu des limites de chaque groupe d'enfants et même de chaque enfant concerné.

Pour toutes ces raisons, nous avons tenté de faire porter la discussion sur l'ensemble du problème, tout en tenant compte des nombreuses variables susceptibles de nuancer la question. Notre démarche s'est appuyée sur une revue de la documentation scientifique concernant avant tout l'impact possible des services de garde dans le développement des enfants (Chapitre 2)

et sur un tour d'horizon de certaines expériences étrangères susceptibles d'éclairer le sujet, de façon différente et pertinente (Chapitre 3).

Nous avons finalement retenu, pour l'analyse de la situation du Québec, les principes essentiels extraits des chapitres 2 et 3 que nous avons confrontés avec la situation qui prévaut au Québec. Finalement, à partir de ce tableau général, nous avons formulé des recommandations portant sur des principes à sauvegarder plutôt que sur des détails d'organisation trop spécifiques (normes, ratio, etc.), qui ne tiennent pas toujours compte des particularités de chaque milieu. En effet, si la société québécoise veut répondre de façon adéquate aux questions posées à l'intérieur de notre mandat, elle devra dépasser les limites du débat basé uniquement sur des problèmes administratifs et légaux et considérer l'aspect idéologique de la question.

Ainsi, nous n'avons pas considéré les facettes du mandat portant sur les normes et les critères d'admission per se. En revanche, nous les avons élargies pour considérer l'aspect préventif. Nous croyons en effet que chaque cas doit être considéré en soi et qu'une uniformisation des règlements serait à toutes fins utiles caduque. Par conséquent, nous croyons plus adéquat, dans le cadre de notre démarche, de donner aux parents l'information nécessaire et le choix de divers types de services de garde afin que ceux-ci établissent, en toute connaissance de cause, leurs propres critères. Ceci n'implique pas pour autant que les responsables de tels services doivent se dégager complètement de leur rôle, mais nous croyons qu'ils doivent plus être des supports à la famille que des chargés de pouvoir.

En outre, il semble utile de préciser que nous avons employé à dessein plusieurs expressions qui ne reflètent pas l'opinion des membres du Comité, mais bien la tendance générale que l'on retrouve dans la documentation consultée. Ainsi, les diverses positions émises au niveau des rôles parentaux, de la place de la femme sur le marché du travail, ou de la fonction particulière de la femme dans une société donnée, sont des exemples de positions émises par des pays, groupes ou personnes mentionnés dans ce texte. Nous demandons donc au lecteur de bien vouloir en tenir compte tout au long du document.

Comme on peut le constater, le présent rapport semble s'écarter résolument du mandat original. Cependant, il nous a semblé impossible, avec les données disponibles sur la question, de répondre de façon factuelle aux questions posées. L'état actuel des recherches permet seulement de répondre par des positions de principe qui synthétisent et sanctionnent la somme de données recueillies. En outre, il nous a semblé insuffisant de considérer la question de l'impact des garderies sans tenir compte des autres facteurs sociaux qui peuvent aussi influencer cet impact. Ce n'est qu'à partir de ces positions dûment acceptées par la société québécoise que nous croyons possible l'élaboration d'un réseau de garde à l'enfant de qualité et bien intégré dans le réseau des affaires sociales du Québec.

2. DONNÉES SCIENTIFIQUES

Cette section se limite essentiellement à la présentation de résultats de recherche scientifique et à la discussion du cadre théorique sous-jacent. Par la suite, les autres sections seront

consacrées à la présentation des données empiriques, c'est-à-dire des expériences de vie telles qu'exprimées tant au Québec que dans divers pays possédant déjà une solide expérience dans le domaine de la garde d'enfants. Finalement, il convient de préciser que le Comité avait pour mandat de se pencher tout particulièrement sur la période de la première enfance. Nous passerons donc en revue rapidement la documentation générale sur le sujet, pour nous attarder par la suite sur les quelques études portant sur les tout-petits.

2.1 EFFET DES GARDERIES SUR L'ENFANCE PRÉSCOLAIRE (2 à 5 ans)

Beaucoup de travaux sur le sujet ont été entrepris au cours des (10) dernières années (Voir Belsky et Steinberg, 1978; Provost, 1980). Cependant, un rapide survol de cette documentation importante nous laisse une impression inconfortable: les données se contredisent, la rigueur méthodologique laisse parfois à désirer, les écoles de pensées divergent quant au bien-fondé d'une telle institution.

Globalement, nous pouvons distinguer dans la documentation trois (3) types de préoccupations: celles qui traitent du développement cognitif, celles qui traitent du développement affectif et finalement celles qui abordent le développement social. Cette division est, bien sûr, arbitraire et bon nombre de travaux récents s'efforcent de présenter l'enfant comme un tout (Bronfenbrenner, 1977). Cependant, la documentation directement reliée au problème de l'impact des garderies fait presque toujours état de cette distinction. Nous tenterons donc, dans un premier temps, de dégager rapidement les conclusions majeures rattachées à ces trois (3) types de préoccupations chez l'enfant préscolaire.

2.1.1 Développement cognitif

Plusieurs chercheurs (Caldwell et al., 1970; Moore, 1975; Ramey et Campbell, 1977) ont conclu que la garderie ne semblait pas avoir d'effets spécifiques sur le développement intellectuel normal. Cependant, Ramy et Campbell (1977) démontrent clairement que les enfants de bas niveau socio-économique semblent profiter des services de garde. En effet, en cours de développement, le quotient intellectuel des enfants provenant de milieux défavorisés suit une courbe ascendante moins marquée que celle observée généralement chez des enfants de milieux plus favorisés. Or, cet écart semble s'amenuiser chez des enfants de milieux défavorisés qui ont vécu l'expérience de garderies de haute qualité.

De son côté, Cochran (1977), optant pour l'observation systématique dans le milieu même d'enfants suédois, conclut que les enfants demeurant à la maison s'adaptent plus facilement au milieu social en interagissant avec les parents et en explorant l'environnement familial, qu'en utilisant le matériel spécifique et restreint, bien que "sophistiqué", des garderies.

Soulignons cependant ici que toutes ces études ont "travaillé" à partir de garderies généralement situées sur un campus universitaire et que très peu d'entre elles ont considéré les cas des garderies populaires

et de la garde en milieu familial. Or, ces "garderies universitaires" sont généralement considérées comme étant de haut niveau, puisqu'elles jouissent de moyens physiques et sociaux (psychologues observant quotidiennement les enfants) importants.

2.1.2 Développement affectif

La plupart des recherches se sont inspirées de la "théorie de l'attachement" élaborée par John Bowlby (1969), qui postule qu'une longue séparation peut affaiblir la relation mère-enfant et, partant, troubler le développement socio-affectif de l'enfant.

Comme pour le domaine cognitif, les résultats sont contradictoires: certains (Blehar, 1974; Ricciutti, 1974; Cochran, 1977) croient que les séparations quotidiennes dues à une routine de garde pourraient être néfastes pour le développement affectif; d'autres (Moskowitz et al., 1977; Doyle et Sommers, 1975) sont de l'avis contraire. Finalement, plusieurs chercheurs (Brookhart et Hock, 1978; Doyle, 1975; Portnoy et Simmons, 1978; Ragozin, 1980; Roopnarine et Lamb, 1978) concluent que la relation entre l'expérience de garderie et la qualité de la relation mère-enfant ne semblent pas être prouvées expérimentalement. Notons ici que Bowlby (1969) discutait du problème en termes de longue séparation. Or, les auteurs précités ramènent la discussion au niveau d'une courte séparation quotidienne.

Par ailleurs, certaines études font ressortir deux (2) facteurs qui pourraient expliquer la confusion dont nous avons fait état jusqu'à maintenant: l'effet spécifique de chaque garderie (Macrae et Hebert-Jackson, 1976; Schwarz et al., 1974) et la réaction distincte des garçons et des filles à leur condition d'éducation (Brookhart et Hock, 1976; Cornelius et Denny, 1975; Provost, 1980).

Il est donc assez curieux de noter que des chercheurs, qui ont étudié l'effet d'un milieu particulier (la garderie) sur le comportement, n'ont pas porté attention outre mesure sur les caractéristiques des milieux en question (les éducateurs, le matériel, l'attitude des parents, etc.). Ainsi, Charlesworth (1978) souligne l'importance de l'analyse des éléments des milieux que l'on veut envisager et prône l'étude systématique des événements de la vie quotidienne susceptibles d'influencer de façon notable le développement. La polémique, encore vive malgré les nombreux résultats sur l'effet des garderies, illustre bien l'importance d'une telle démarche.

2.1.3 Développement social

A partir des études de Harlow (1962, 1965) et de certains tenants de l'éthologie (Montagner, 1978; Strayer, 1978), on reconnaît aujourd'hui l'influence des pairs comme agents de développement social. Ces

chercheurs et plusieurs autres (Chamove, 1978; Lewis et al., 1975) affirment que la relation avec les pairs permet de développer les compétences sociales, puisque le comportement d'un enfant est plus efficace sur un enfant du même niveau d'âge que les adultes.

Les quelques travaux, qui ont étudié l'effet des garderies sur le développement des compétences sociales, semblent indiquer que la garderie est associée à une plus grande facilité d'entrer en interaction avec des pairs. Cependant, ces mêmes études (Raph et al., 1968; Ragozin, 1980) observent en même temps une baisse de cette facilité de prise de contact avec les adultes, ce qui leur fait penser que la garderie serait trop souvent un monde exclusif d'enfants.

Nous avons jusqu'ici tenté de cerner les preuves scientifiques de l'effet des garderies sur les enfants de 2 à 5 ans. Somme toute, la confusion et les contradictions, que nous avons soulevées au niveau des preuves scientifiques, ne nous permettent pas de nous prononcer sur l'influence positive ou négative que peut exercer la garderie sur le développement social et affectif. Le seul fait qui semble acquis est l'effet positif de la garderie sur le développement du quotient intellectuel des enfants provenant de milieux

défavorisés. Beaucoup reste donc à faire dans ce domaine; cependant, compte tenu du mandat dont nous avons fait état au tout début, nous référons le lecteur aux articles de Belsky et Steinberg (1978) et Provost (1980) pour nous pencher sur le domaine de la petite enfance.

2.2 GARDERIE ET PETITE ENFANCE (0 à 2 ans)

Nous venons de le voir, les résultats des recherches portant sur l'adaptation des enfants de 2 à 5 ans aux services de garde sont peu probants.

La situation est, semble-t-il, encore moins claire pour ce qui est de la première enfance. En fait, peu de recherches sont effectuées et la documentation comporte plus de considérations théoriques que de preuves scientifiques. En outre, les chercheurs se sont plus intéressés à l'aspect socio-affectif qu'à l'aspect cognitif, en s'inspirant très largement de la "théorie de l'attachement" mise de l'avant par Bowlby (1969). Nous présenterons donc d'abord cette théorie en fonction du but du présent rapport, pour nous pencher par la suite sur les recherches effectuées.

2.2.1 Théorie de l'attachement et services de garde

La "théorie de l'attachement" repose sur l'observation commune en éthologie que chaque espèce possède des systèmes organisés de comportements qui lui sont spécifiques. Ces systèmes seraient sélectionnés par l'espèce

en fonction de leur efficacité à promouvoir la reproduction des individus dans l environnement particulier dans lequel ils évoluent. L'attachement est un de ces systèmes. Sa fonction biologique est de protéger l'individu immature contre les prédateurs et son but immédiat est la proximité du jeune avec un adulte.

Le concept central de la théorie de Bowlby (1969) est donc celui de système organisé de comportements. Bowlby, après avoir longuement étudié les données provenant de l'observation des animaux, assume que l'espèce humaine possède aussi ces systèmes de comportements qui ont été sélectionnés au cours de l'évolution en fonction de leur grande efficacité à contribuer à la survie de l'espèce.

On a longuement présumé que la longue période d'immaturité et le manque d'activités programmées génétiquement facilitaient chez l'humain l'apprentissage et l'adaptation à un grand éventail de milieux. Cependant, Bowlby souligne que cette longue période d'immaturité implique une longue période de haute vulnérabilité. Par conséquent, l'individu immature doit posséder au début une organisation comportementale stable qui encourage la proximité du protecteur. Ce système, l'organisation des comportements d'attachement, va donc avoir comme but premier d'attirer physiquement puis affectivement d'autres membres de son espèce et, en particulier, l'individu qui est le principal responsable de ses soins, c'est-à-dire, dans la plupart des cas selon Bowlby, la figure maternelle.

Plusieurs des travaux qui ont étudié l'effet des services de garde sur le développement des enfants ont considéré

la théorie sous ce dernier aspect surtout. En effet, la plupart ont tenté de vérifier l'hypothèse selon laquelle des séparations quotidiennes entre la mère et l'enfant pourraient affaiblir le lien mère-enfant. Cette hypothèse fait donc appel à la notion de monotropisme qui postule que l'enfant a une tendance à s'attacher à une seule personne d'abord. Cependant, Smith (1980) n'est pas d'accord avec cette notion, car il souligne que les enfants semblent être plutôt prédisposés à former des liens avec des adultes qui sont réceptifs.

Un nourrisson dirige ses comportements d'attachement vers des adultes qui ont vers lui des comportements de "maternage" (Bateson, 1979). Selon lui, la grandeur du réseau social de l'enfant dépend de la structure sociale et du système de soins parentaux de l'espèce. Smith (1980) rejette donc l'idée de monotropisme. Selon lui, l'enfant peut être sélectif dans ses liens, mais il n'est pas exclusif. Ainsi, Weisner et Gallimore (1977) observent plus de 186 sociétés non-industrielles au niveau des liens mère-enfants. Ils ne trouvent en fait que cinq (5) sociétés où la mère est la personne en charge des soins de façon exclusive. En outre, Marvin et al. (1977) observent, selon les critères comportementaux de Ainsworth (1967, 1978), 15 enfants de 6 à 14 mois d'un village Hause, au Nigéria. Ils concluent que les enfants démontrent des comportements d'attachement à plusieurs personnes à la fois et ce, avec un réseau moyen de 3,8 personnes

(les auteurs utilisent le terme "care giver" qui désigne tant des adultes que des adolescents) et un éventail allant de 1 à 10.

Finalement, l'attachement à la mère ne semble pas affecté par le système de partage des responsabilités parentales que l'on trouve dans les Kibbutzim (Maccoby et Feldman, 1972).

Ainsi, d'un point de vue théorique, rien ne nous laisse vraiment croire que la prise en charge de l'enfant par plusieurs adultes différents puisse avoir une influence négative sur le développement harmonieux de l'enfant. De fait, Smith (1980) mentionne plusieurs travaux qui concluent à l'attachement de l'enfant à plusieurs figures.

Un élément de précision se trouve peut-être dans les études de la dynamique des interactions enfants-adultes. En effet, à mesure que le nourrisson vieillit, son sentiment de sécurité sera de plus en plus fonction de sa capacité de comprendre le monde extérieur (Piaget, 1964), de prédire et d'influencer le comportement de l'adulte. Cette idée n'est pas nouvelle. Déjà, Erikson (1968) insistait sur l'importance de l'auto-régulation mutuelle entre l'enfant et son milieu (c'est-à-dire, au début, sa mère) pour développer le sentiment de confiance fondamentale. Plus récemment, plusieurs chercheurs ont pu observer que le nourrisson avait très tôt des attentes face aux comportements de l'adulte (Brazelton

et al., 1977; Papousek et Papousek, 1977; Schaffer, 1977; Stern, 1977). Finalement, White (White et al., 1979) exprime clairement que ce sentiment d'efficacité qu'a l'enfant est une composante essentielle du sentiment de compétence.

L'immaturité de l'enfant le pousse à demander à l'adulte son aide et donc, à tenter de l'influencer. Son habilité à le faire dépendra cependant de ses capacités d'apprendre et de se souvenir du répertoire et du style d'interaction de l'adulte (Smith, 1980). Il faut donc, du côté de l'enfant, un certain temps afin de tirer profit pleinement de chaque interaction. La notion de stabilité de la personne en charge des soins prend donc ici toute son importance et cette stabilité ne peut être atteinte, selon Smith (1980), que dans la mesure où le nombre de personnes à charge est limité (Smith situe ce nombre entre deux et cinq). Cette limitation dans le nombre d'adultes est aussi fonction du temps qu'il faut à l'adulte pour apprendre à répondre efficacement à l'enfant. Ainsi, David et Appell (1971) observent que des puéricultrices (nurses) arrivaient à saisir les signaux des enfants de façon aussi adéquate que les parents, lorsqu'on leur permettait des contacts intensifs avec un nombre limité d'enfants.

2.2.2 Données de recherche

Nous venons de le constater d'un point de vue théorique, la garde des enfants, par un nombre restreint d'adultes aptes à s'ajuster aux attentes et aux capacités du nourrisson, ne semble pas a priori poser de problèmes véri-

tables. Les données des quelques recherches qui ont été menées auprès des jeunes enfants vont d'ailleurs dans le même sens. Dans ce maigre corpus de données, nous distinguerons deux (2) préoccupations majeures: l'impact des garderies sur le développement et l'attitude parentale face à leur rôle.

2.2.2.1 Impact sur le développement

Plusieurs le soulignent, le très jeune enfant semble s'adapter avec un minimum de stress à la garderie (Fowler, 1978; Kagan et al., 1978; Ricciutti, 1974 et Ricciutti et Poresky, 1973). Kagan et ses associés précisent qu'ils ont observé peu de stress à l'arrivée, le matin, tout en remarquant beaucoup de joie à la vue des parents, le soir. Cependant, ils croient que les enfants de trois mois et demi (3½) s'ajustaient plus rapidement que ceux de cinq mois et demi (5½) et que le moindre petit arrêt de la routine (les fins de semaine) pouvait avoir un petit effet négatif sur l'adaptation, au retour à la garderie.

Certains soulignent l'importance de l'éducateur pour favoriser la transition entre la maison et le nouvel environnement (Ricciutti, 1974). Ainsi Kagan et al. (1978) affirment que la personnalité, l'expérience et l'âge des adultes sont plus importants qu'uniquement la formation professionnelle pour faire un bon éducateur.

Cette affirmation est confirmée par Fowler (1978) qui a la déception d'observer le manque d'efficacité de l'entraînement de ses éducateurs. En effet, malgré qu'il ait longtemps insisté en cours d'entraînement sur le fait de chercher à donner à l'enfant de moins de deux (2) ans des réponses sensori-motrices plutôt que verbales, il obtient, d'une part, plus d'interactions verbales que sensori-motrices et, d'autre part, une propension à initier le comportement plutôt qu'à interagir.

En termes de comparaison des groupes (maison vs garderie), la plupart des études s'accordent bien. Les enfants de la maison ont les mêmes résultats aux tests d'intelligence (Bayley ou Griffith) que les enfants de la garderie (Fowler, 1978; Hock, 1980; Gunnarsson, 1978). Kagan et al. notent une légère différence en faveur de la garderie, mais l'expliquent par la ressemblance entre le matériel du Bayley et celui de la garderie.

Au niveau de l'attachement, peu de différences sont enregistrées (Fowler, 1978; Hock, 1980; Kagan et al., 1978). Il faut cependant ici faire remarquer qu'aucune de ces études n'utilise la même grille d'analyse, ce qui rend les comparaisons boiteuses.

Une étude cependant mérite notre attention. Vaughn et al. (1980) constituent, à partir d'un plus vaste échantillon provenant d'une étude longitudinale, trois (3) groupes: un premier groupe formé de mères retournant au travail avant le premier anniversaire de leur enfant, un second groupe attendant entre douze (12) et dix-huit (18) mois pour en faire autant et un troisième groupe dont les mères gardent l'enfant à la maison.

Constituer ces groupes à partir d'une étude longitudinale permet aux auteurs de vérifier a priori, à l'aide d'une batterie de vingt-neuf (29) variables, que les trois (3) groupes sont équivalents. En outre, les auteurs ont utilisé la classification de Ainsworth (1979), qui vise à coter la qualité de l'attachement plutôt qu'à analyser la fréquence des comportements de recherche de proximité.

Au niveau du premier groupe, Vaughn et al. remarquent que près de la moitié des enfants (47% à 12 mois et 41% à 18 mois) est classée comme ayant un attachement anxieux (anxious-avoidant) (1). Cependant, ces enfants se retrouvent surtout dans les familles "non-intactes". En outre, la plupart des mères de cette étude, provenant d'un niveau socio-économiquement faible, avaient tendance à choisir des gardes en milieu familial de façon ad hoc

(1) Notons ici que le pourcentage d'attachement anxieux est de 28% à 12 mois et 16% à 18 mois pour le second groupe, alors qu'il n'est que de 19% à 12 mois et 13% à 18 mois pour le troisième groupe.

et ce, plus en fonction de leurs propres besoins, qu'en fonction de critères de qualité. Ces arrangements étaient donc fort instables et pouvaient constituer un facteur majeur dans le développement de cette forme d'attachement anxieux.

Au niveau des relations sociales, finalement, Rubenstein et Howes (1977) ne remarquent pas de différences dans la qualité des interactions entre les pairs à 18 mois, entre les enfants de la maison et ceux de la garderie. Kagan et al. (1978) observent le maximum de fixation visuelle à l'entrée d'un pair à 13 mois pour les enfants de la garderie et à 20 mois pour les enfants de la maison.

Cette différence s'estompe cependant à 29 mois, ce qui tend à montrer que l'expérience de la garderie semble simplement accélérer un peu le développement de l'appréhension au pair, appréhension normale, selon les auteurs, vers un an, mais qui tend à se résorber par la suite.

Signalons en terminant que, mise à part l'étude de Vaughn et al. (1980), toutes ces recherches ont été menées dans des centres de garde de très haute qualité, certains ayant même été constitués pour les fins mêmes de la recherche (Fowler, 1978; Kagan et al., 1978).

2.2.2.2 Attitude parentale

Peu de chose a été faite sur cette variable en relation avec la garde chez les moins de deux (2) ans (Cloutier et Tessier, 1981).

Kagan et al. (1978) mentionnent que la classe sociale et l'ethnicité des éducateurs devraient représenter celles des parents et que ces derniers devraient s'impliquer dans les services de garde pour ne pas laisser toutes leurs responsabilités à la garderie. Myrdal et Klein (1966) discutent par ailleurs de la possibilité de conflits entre les rôles de mère et de travailleuse.

Ellen Hock (1980) se propose de creuser plus en détail le sujet. Elle effectue deux (2) analyses factorielles: la première porte sur les traits de la mère et la seconde sur les comportements de l'enfant. Elle conclut que le fait de travailler ou non n'est pas nécessairement relié à l'attitude maternelle, au niveau du développement de l'enfant ou à la qualité de l'attachement, mais ces deux (2) dernières caractéristiques peuvent être reliées à l'attitude de la mère.

En effet, dans son étude, les mères qui ne travaillaient pas et qui croyaient à l'importance de l'exclusivité des soins maternels avaient des enfants plus susceptibles de

comportements intenses de recherche de contact. Ces mères rapportaient en outre de l'anxiété à la séparation, une certaine méfiance dans la capacité des autres à s'occuper de leur enfant et un manque d'intérêt dans une carrière. Elles pouvaient donc, selon Hock, investir énormément dans leur rôle de mère et encourager la dépendance de l'enfant.

Par contre, les mères qui travaillaient et qui avaient sensiblement la même attitude face aux soins maternels avaient des enfants qui montraient peu d'efforts à maintenir le contact. Ellen Hock propose ici deux (2) explications: l'absence répétée de la mère favorise l'indépendance de l'enfant, ou bien ce comportement de l'enfant dénote une absence de confiance causée par une mauvaise relation entre l'enfant et sa mère qui vit un conflit de rôles. L'auteur conclut que des recherches devraient s'orienter vers l'analyse des facteurs qui affectent la congruence des attitudes des mères face à leur double rôle.

En conclusion générale à cette partie, nous pouvons dire que l'ensemble des données scientifiques ne permet pas de croire qu'en soi la garde des enfants, par d'autres personnes que les parents, puisse avoir des effets néfastes sur le développement de l'enfant.

Cependant, nous aimerions proposer les points suivants:

A) Il faudrait investir encore beaucoup d'énergie dans la recherche de qualité en ce domaine. Plus précisément, il est grand temps d'évaluer l'effet des services de garde populaires et ce, dans une perspective écologique, c'est-à-dire en considérant à la fois l'enfant et son milieu (attitudes des parents et des éducateurs, différences entre l'expérience vécue à la maison et/ou à la garderie, etc.) et dans une perspective longitudinale (effets à long terme).

B) Certains auteurs accordent beaucoup d'importance aux petits groupes par rapport aux grands groupes. Cette organisation aurait pour avantage, d'une part, de limiter le nombre d'adultes et de pairs autour de l'enfant (les capacités de prise d'information des enfants étant limitées selon Smith, 1980) et, d'autre part, de permettre à chaque enfant d'avoir son espace personnel où il peut se retirer s'il en sent le besoin (Maier, 1979). En ce sens, il serait bon de donner de plus en plus d'importance à un réseau de qualité de garde en milieu familial, plus proche de ce type de préoccupations que les grosses garderies.

C) La plupart s'accordent pour préciser que les services de garde ne posent pas de problèmes au bien-être des enfants en autant que ces services soient de qualité. Il est donc primordial de développer des grilles d'analyse de la qualité des intervenants (éducateurs, jardinières, etc.), grilles qui ne tiendraient pas uniquement compte du succès académique à un apprentissage donné, mais qui tiendraient aussi compte de leur personnalité et de leur capacité d'entrer en relation avec l'enfant (Kagan et al., 1978). Ces grilles d'analyse devraient aussi prendre en considération l'organisation physique du service de garde considéré (matériel éducatif, possibilité pour l'enfant de se retirer, type de gestion, support institutionnel aux éducateurs, etc.). Les grilles restent à développer.

D) Le ministère des Affaires sociales devrait prendre en sérieuse considération le problème du conflit de rôles chez la mère qui travaille (Hock, 1980). Certains facteurs explicatifs de ce conflit ne sont certes pas encore connus et il conviendrait d'élaborer des projets de recherche sur le sujet - mais on peut déjà tenter de rendre la résolution de ce conflit plus aisée par une aide apportée à la mère.

Cette aide permettrait à la mère d'avoir effectivement le choix entre retourner ou non au travail. Ce thème sera plus amplement développé lorsque nous parlerons de l'expérience de certains pays européens.

E) Finalement, Kagan et ses associés (1978) croient que l'âge de l'entrée de l'enfant à la garderie peut s'avérer important. En effet, selon ces auteurs, il se produit des changements importants chez l'enfant vers l'âge de 8 mois, changements tant du point de vue cognitif (début des notions de permanence de l'objet, de causalité, etc.) que du point de vue affectif (début de l'attachement, certaine appréhension face à des étrangers, etc). Selon eux, il serait donc préférable de ne pas ajouter à ces processus d'adaptation interne, un besoin d'adaptation externe majeur et rapide (la séparation prolongée et quotidienne de la figure principale d'attachement). Kagan et ses collaborateurs proposent donc de commencer la routine de garde soit avant 7 mois, soit après 19 mois.

3. VÉCU ÉTRANGER

L'évolution des mentalités et des modes de vie a rendu nécessaire, un peu partout dans le monde, la prise en charge des jeunes enfants par la collectivité, en prévoyant des modes de garde diversifiés et satisfaisants. Le besoin d'organiser des services, pour garder les enfants pendant l'absence de leurs parents, n'est pas uniquement lié à la généralisation du travail des femmes en tant que telle, mais

également à la modification de la structure familiale et aux divers changements sociaux qui ont affecté depuis quelques décennies les populations parentales.

3.1 RELEVÉ DE QUELQUES ÉTUDES INTERNATIONALES

L'ensemble des rapports évaluant les modes de garde des enfants, dans divers pays, procède habituellement par le biais de comparaisons de normes et de législations officielles et dresse donc la plupart du temps un bilan technique (coût des services, nombre de places...) plus ou moins précis de la situation. Dans tout ce débat, la plus grande part d'attention est dirigée vers l'organisation même des structures d'accueil et vers la reconnaissance du droit maternel au travail à l'extérieur du foyer. Bien qu'ils soient préoccupés de toute évidence du bien de l'enfant à travers ces considération pratiques ou idéologiques, il est peu question, chez les auteurs de tels rapports techniques, de l'impact réel des modes de garde et des effets à long terme sur le développement des jeunes enfants.

3.1.1 Enquêtes américaines

Outre les recherches scientifiques analysées au chapitre précédent, de nombreuses études faites à l'échelle internationale ont comparé les modalités d'organisation des services de garde, à partir de normes, de ratio, d'horaires, etc. Ces enquêtes se sont souvent données comme objectif de mettre en rapport les services d'accueil à la petite enfance, tels qu'ils existent en Amérique du Nord et ceux de plusieurs autres pays industrialisés.

Ainsi, Pamela Roby (1973) a comparé les politiques générales et la philosophie des services de garde de pays ayant un fort pourcentage de femmes au travail, de manière

à tirer profit des modèles proposés. Dans cette optique, elle a choisi, avec l'aide de quelques spécialistes, d'analyser la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Angleterre, l'Union Soviétique, la Hongrie, le Japon et Israël. De leur côté, deux (2) chercheurs américains (Kahn et Kamerman, 1975) ont colligé des informations de première source préparées par des spécialistes de la petite enfance concernant les programmes spécifiques de neuf (9) pays: le Canada, la France, la République Fédérale d'Allemagne, la Pologne, la Suède, le Royaume-Uni, la Yougoslavie et Israël. Ces pays ont été analysés et évalués pendant une période de trois (3) années consécutives. Kamerman (1977) trace, par la suite, le bilan de ces enquêtes dans un rapport final particulièrement bien documenté, mais qui porte essentiellement sur les normes et législations communes à chacun de ces pays.

Bronfenbrenner (1973), Sidel (1973) et Hjartarson (1975) ont décrit différents modèles de services de garde dans les pays scandinaves, en Union Soviétique (Betsalel-Presser, 1974) et en Chine. Austin (1976) a passé en revue les principales modalités d'interventions auprès de l'enfance préscolaire dans les pays suivants: l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique. Tous ces rapports mettent en lumière la nécessité de formuler des législations cohérentes et précises, sans toutefois aborder directement l'impact possible des services de garde chez les jeunes enfants.

3.1.c Études européennes

Les études comparatives mettent généralement en rapport

des pays reconnus pour leurs grandes réalisations dans le domaine des services de garde et contribuent, par le fait même, à maintenir une image parfois stéréotypée des formules mises de l'avant à certains endroits en rejetant dans l'ombre, sans le vouloir pourtant, des efforts moins spectaculaires ou moins systématiques. Ces études comparées faussent donc, jusqu'à un certain point, le débat, en ignorant des formules plus modestes mais innovatrices, pertinentes, souples et mieux adaptées aux besoins des usagers.

Dans ce sens, le Centre international de l'enfance a préparé récemment (1980 a, b, c) des documents visant à informer divers groupes d'intervenants dans le domaine de la petite enfance: travailleurs sociaux, administrateurs, instituteurs, parents, infirmiers, universitaires, spécialistes de la presse écrite et électronique. Plusieurs documents d'information traitent spécifiquement du problème des crèches et de la garde des très jeunes enfants. A un point de jonction des diverses stratégies d'organisation mises de l'avant dans le monde, le Centre international de l'enfance, bien que parfois moins précis pour signaler ses sources d'information, fait la synthèse des principales tendances et réalisation dans ce domaine et relate des expériences couvrant aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement. Les témoignages apportés par cet organisme reconnu ajoutent donc une information différente, mais également de première importance.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1978) a pour sa part publié un rapport

comparatif concernant le rôle des mères qui travaillent, dans l'éducation de leurs enfants d'âge préscolaire, dans cinq (5) pays moins souvent touchés par les grandes études américaines. Ce rapport a été préparé à partir d'études entreprises par des commissions nationales de cinq (5) états membres des Nations Unies: la République arabe d'Egypte, l'Inde, le Nigéria, Trinité-et-Tobago et la Hongrie. Ces études avaient pour but d'évaluer et de comparer des renseignements concernant les rôles respectifs des parents et des établissements destinés à recevoir de jeunes enfants, afin de mettre en lumière les problèmes posés par la participation des femmes au développement de leur pays, lorsqu'elles assument en même temps les fonctions de mère d'enfants en bas âge. L'accent porte sur l'ampleur des mesures prises pour assurer la garde et l'éducation des jeunes enfants. L'analyse comparative de la situation des mères qui travaillent et de leurs souhaits face à leur rôle d'éducatrice est mise en rapport étroit avec l'analyse des difficultés auxquelles se heurtent les divers pays étudiés pour régler ces problèmes.

Dans une perspective plus élargie, le Conseil d'Europe a publié à son tour deux (2) rapports touchant aux mesures sociales prévues dans divers pays pour les groupes d'enfants qui ne fréquentent pas encore les écoles primaires. Ainsi, le problème d'évaluation des structures d'éducation préscolaire a été analysé par un groupe de chercheurs (Conseil de l'Europe, 1975). Ce groupe s'est penché sur les initiatives internationales et présente les rapports des comités nationaux des pays suivants: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Finlande et la Suisse. En 1979, le Conseil d'Europe a à nouveau réuni d'autres spécialistes pour tenter de tracer les lignes directrices des grandes priorités de l'heure et de mettre en commun les expériences de chacun des pays représentés.

3.2 PROFIL D'EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

Nous n'avons pas voulu, pour les fins du présent avis, reprendre à notre compte des synthèses déjà faites, comparant normes, ratio, formation du personnel, etc. De telles synthèses, excellentes pour la plupart, sont facilement disponibles pour consultation. Nous avons cru plus utile et plus pertinent de relever, à travers des expériences diverses et presque toujours empiriques, des éléments de réponses significatives pour aborder indirectement le problème des effets des divers modes de garde sur le développement. Peu de pays ont pris à leur compte une recherche à long terme vraiment systématique sur cet aspect pourtant essentiel. Les efforts ont plutôt été absorbés par la recherche de solutions immédiates, et souvent urgentes. La tendance générale d'évaluation des programmes d'éducation préscolaire a surtout porté sur des difficultés d'apprentissage et d'adaptation d'enfants de trois (3) à six (6) ou sept (7) ans inscrits dans des programmes de maternelle, de jardin d'enfants et de Kindergarten et ont eu, comme trait commun, d'évaluer, à court terme, des aspects spécifiques du comportement de l'enfant en tant qu'individu, le milieu de l'enfant et sa famille n'étant pas souvent pris en considération. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'évaluation des services s'adressant aux jeunes enfants devrait donc, dès le départ, s'appuyer sur des analyses longitudinales (Robinson et Robinson, 1971) et devrait porter sur le développement de l'enfant, en incluant l'ensemble des milieux où il évolue, ce qui implique une démarche très longue et fort complexe. Or, la plupart des pays industrialisés et une grande proportion des pays en voie de développement sont confrontés à des demandes sans cesse grandissantes de services de garde accessibles et diversifiés. Le débat est donc encore largement centré autour de la nécessité de trouver des formes de garde satisfaisantes sur le plan économique et adaptées aux enfants en très bas âge dont les parents travaillent.

Le travail de la mère est encore remis en question théoriquement par un très grand nombre, alors qu'il augmente en proportion réelle un peu partout. Selon l'ONU (Centre international de l'enfance, 1980 a), on comptait, en 1970, 515 millions de femmes salariées dans le monde, soit le tiers de la main-d'oeuvre mondiale. Pour 1980, ces chiffres sont d'environ 600 millions et les prévisions pour l'an 2000 sont de 842 millions. De plus, les changements survenus dans les structures familiales forcent jusqu'à un certain point des parents à adopter des formules de soins différentes de celles souhaitées traditionnellement pour les jeunes enfants. Ces contradictions produisent des sentiments d'ambivalence ou des exigences peu réfléchies, dans un sens ou dans l'autre, face aux services. Le conflit actuel, opposant qualité et quantité dans nombre de pays, intensifie encore la difficulté d'évaluation de l'impact possible de tels services.

C'est donc par le biais d'indices ou d'éléments encore isolés, qu'il est possible d'esquisser, à travers le profil d'expériences étrangères, une synthèse utile pour la formulation du présent avis. Le Comité s'était donné un mandat précis dans ce sens et a entrepris une démarche d'information auprès de spécialistes de la petite enfance concernés par ce problème un peu partout dans le monde (Annexe 1). Les réponses reçues et les informations obtenues, bien que moins nombreuses que souhaitées, ont permis de nuancer les constatations générales faites par le biais des principaux rapports internationaux déjà présentés en début de chapitre. Les exemples ont été retenus en fonction d'un ou plusieurs critères importants: souplesse et originalité du service, complémentarité et multiplicité des formes de service, pertinence des solutions en rapport avec les besoins des enfants, qualité des conditions de vie pour leurs enfants et leur famille et implications communes de groupes d'adultes

mobilisés autour de problèmes de garde. De plus, les expériences signalées tentent généralement de mettre en évidence des services impliquant les qualités de vie collective des très jeunes enfants.

Les arguments avancés, pour justifier le choix de solutions aux problèmes de garde des enfants, sont la plupart du temps d'ordre physique ou psychologique (santé, éducation, développement de l'enfant, etc.), économique (coûts des programmes) ou idéologique (transmission de valeurs particulières d'un groupe communautaire, d'un régime politique, d'une culture spécifique, etc.). La mise sur pied de programmes nationaux de services de garde, répondant à des normes identifiées comme satisfaisantes, est parfois au-dessus des moyens disponibles dans certains pays. De plus, les réalités sociales de bon nombre de pays contredisent, dans les faits, l'instauration des modes de prise en charge des jeunes enfants selon les modèles de fonctionnement ou selon les normes généralement admises par les pays possédant une solide expérience sur ce plan. Il devient donc impérieux de rechercher des solutions adéquates en apportant plus de souplesse et de variété, non seulement pour chaque forme de besoin, mais également en tenant compte de chaque pays ou de chaque groupe culturel concerné.

3.2.1 Positions hongroises

Accroître la participation des femmes à la vie économique constitue l'un des objectifs sociaux et politiques de la Hongrie, depuis déjà plusieurs années. Au début de 1975, la population féminine en Hongrie représentait 51,5% de la population totale et 44% de la population active; la plupart des enfants d'âge préscolaire ont donc une mère qui travaille

ou est en congé pour garde d'enfants. Ce système permet à la mère de rester chez elle avec son enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de trois (3) ans, sans perdre ses avantages de salariée et avec la garantie de retrouver un emploi de même niveau lorsqu'elle reprendra son travail. Le congé pour garde d'enfants, pendant lequel la mère reçoit des allocations de l'État un peu moindres que son salaire, a été institué il y a une quinzaine d'années, à une époque où la plupart des jeunes mères étaient devenues économiquement actives, mais où la société n'avait pas encore les moyens d'assurer à leurs enfants une place dans les crèches. Ce système visait, en outre, à inciter les jeunes femmes à avoir des enfants, en leur donnant l'assurance de pouvoir bénéficier d'une aide matérielle pour s'acquitter des tâches qu'implique la maternité (UNESCO, 1978).

Bien que la demande de crèches pour les nourissons et les jeunes enfants des mères qui travaillent augmente, il semble que les positions quant aux formes d'éducation à donner aux enfants de moins de trois (3) ans soient encore assez partagées. Un grand nombre de mères pensent que c'est en bénéficiant de ce congé qu'elles peuvent le mieux remplir leur rôle, mais environ 30% des jeunes mères décident de n'en pas profiter; c'est pour cette raison que des crèches nouvelles sont construites encore chaque année en Hongrie (Falk, 1980).

Par ailleurs, des spécialistes de la petite enfance débattent, depuis plusieurs années, des principes d'éducation collective pour les très jeunes enfants et soutiennent des positions très claires sur ce sujet. En effet, l'Institut national méthodologique

des foyers des tout-petits de Budapest a, depuis 1946, apporté une contribution fort sérieuse et très liée au problème de l'impact possible des services de garde et aux qualités essentielles à préserver à de semblables services. Les recherches et les observations systématiques, menées par les docteurs Emmi Pickler et sa collaboratrice Judit Falk (David et Appel, 1973) à l'Institut Loczy, sont particulièrement originales et significatives. Loczy a reçu depuis sa fondation, des centaines d'enfants qui, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient pas être élevés dans leur famille. Les résultats du suivi psychologique (follow-up) (Falk et Pickler, 1972) de cent (100) sujets âgés de 13 à 22 ans et ayant séjourné à Loczy entre 1946 et 1956, pendant au moins onze (11) mois avant de retourner dans leur famille, sont particulièrement positifs et constituent des données très rares sur un tel sujet: la plupart des sujets présentent, selon les auteurs de la recherche, un ajustement social adéquat dans leur milieu de vie.

Les méthodes d'éducation et de maternage mises de l'avant à Loczy (Appel et David, 1973) ont été adaptées, nuancées et servent aujourd'hui de lignes directrices utilisées dans l'élaboration de critères de qualité pour un bon groupe de travailleurs des crèches hongroises; les responsables de l'Institut ont, entre autres, élaboré des manuels de puériculture et des cours de formation post-scolaire pour les pédiatres travaillant dans les crèches; ce matériel est marqué par la philosophie et l'expérience pratique des recherches faites à Loczy. Les positions des responsables de Loczy sont claires sous de multiples aspects; la longue expérience de l'Institut (Vincze, 1969) leur permet de soutenir les principes suivants:

l'éducation collective ne répond pas, semble-t-il, aux besoins des très jeunes enfants, mais plutôt aux besoins de la société (Vincze, 1969). Les groupes de nourrissons et les très jeunes enfants causent des difficultés et posent des problèmes pédagogiques aigus en collectivité; il faut, de toute évidence, bien marquer les différences entre crèche (garderie pour les moins de trois (3) ans) et pouponnière (lieu de séjour collectif pour des périodes plus ou moins longues), car l'enfant placé à la crèche rentre dans sa famille, ne fut-ce que pour quelques heures et il est favorisé, sur ce point, par rapport à l'enfant d'une pouponnière. Cependant, les difficultés, provenant de l'appartenance d'un enfant à un groupe, ne présentent souvent alors, qu'une différence de degrés entre ces deux (2) types de collectivité.

Malgré les résultats positifs obtenus, les spécialistes de Loczy se prononcent clairement sur le sujet: selon eux, l'intérêt d'un jeune n'est pas d'être élevé et gardé dans un service collectif, mais par une présence parentale significative. Tous les âges au-dessous de 3 ans, semblent, dans cette perspective, être des âges critiques et l'insertion dans une crèche devrait se faire progressivement et dans les conditions idéales, le plus tard possible. La sécurité affective et les possibilités d'activités autonomes sont les grands jalons essentiels au développement harmonieux des jeunes enfants.

A Loczy, le ratio adulte-enfants est marqué par un souci de stabilité et de permanence de l'image significative, tout autant que par le nombre de responsables directement concernés

par des interventions auprès des enfants; ainsi, les éducatrices ne changent jamais de groupe et travaillent selon des horaires rotatifs. Une crèche, de 80 places en Hongrie, exige la présence de 20 personnes travaillant uniquement auprès des enfants (nurses), sans autres tâches matérielles à assumer comme la cuisine, le ménage... Les crèches sont dirigées par des directrices qui ont une scolarité du niveau du baccalauréat et au moins cinq (5) années de travail en crèche ou en pouponnière, en plus d'un certificat spécial de dix (10) mois. Le travail des directrices est soutenu par un médecin pédiatre, à raison d'une visite par jour et quelquefois par un psychologue permanent ou à temps partiel, en plus du personnel qui s'occupe de l'entretien des locaux.(1)

La longue expérience acquise par la Hongrie dans le domaine des services de garde des jeunes enfants et une préoccupation soutenue en regard du bien-être des jeunes enfants apportent un éclairage extrêmement significatif sur ce point, en dehors de toutes considérations idéologiques. Bien que la tendance, à encourager les mères à prendre en charge leurs jeunes enfants jusqu'à trois (3) ans, soit considérée par certains comme un effort pour relever le taux de natalité dans plusieurs pays socialistes (Centre international de l'enfance, 1980 b), il semble néanmoins y avoir concordance entre les recherches faites à Loczy et l'importance accordée aux soins collectifs dans les crèches hongroises (UNESCO, 1978).

---

(1) Les positions éducatives et les énoncés de principes présentés ici sont tirés de la correspondance du Docteur Judit Falk, décembre 1980.

3.2.2 Education collective en Israël

3.2.2.1 Programmes de soins de jour

Israël, comme plusieurs autres pays, doit faire face à de multiples demandes de soins de jour pour les enfants d'âge préscolaire. Il existe, dans ce pays, des centres de garde variés pour les enfants de moins de trois (3) ans et des maternelles pour l'ensemble des enfants de trois (3) à cinq (5) ans. Certains enfants de cet âge, venant de familles démunies fréquentent parfois un service qui s'apparente davantage à un mode de garde, bien que ce type de service tende à disparaître. Les classes maternelles fonctionnent de 8 h du matin à 1 h de l'après-midi et supposent l'existence de modes de garde supplémentaires (Kingergarten-club) destinés à prendre en charge ces enfants dans l'après-midi. De grands efforts sont faits dans ce sens, actuellement, pour supporter à la fois les besoins des enfants et ceux des familles dont les mères travaillent à l'extérieur du foyer (Kamerman, 1977).

3.2.2.2 Education communautaire dans les Kibbutzim

Le peuple d'Israël, en plus d'être confronté comme tant d'autres pays, à des problèmes de garde considérables, a vécu de près l'instauration d'une forme exceptionnelle de vie collective et communautaire qui a, dans les faits, touché un petit nombre d'enfants.

L'expérience de vie collective menée dans les Kibbutzim depuis leur création a suscité, dès le début des années cinquante, des observations soutenues. Dans leur enthousiasme, comme dans leur désapprobation, de nombreux chercheurs, anthropologues, psychologues et cliniciens ont trop rapidement apporté des conclusions ou faussé le débat en généralisant à outrance des observations faites souvent très rapidement. Beit-Hallahmi et Rabin (1978) rappellent avec beaucoup de justesse, à ce sujet, les erreurs historiques faites à ce propos et qui encore aujourd'hui rendent difficilement utilisables les conclusions d'un grand nombre d'études concernant les principes d'éducation collective mis de l'avant dans les Kibbutzim.

La première génération d'enfants nés et éduqués dans les Kibbutzim dirige aujourd'hui les destinées de leur communauté et les changements observés doivent faire l'objet d'interprétations prudentes et nuancées. La population des Kibbutzim a toujours été et reste encore une minorité (3%) dans l'ensemble de la population totale d'Israël. Parmi les changements particuliers observés dans ces modes d'éducation collective, il est frappant de voir remis en question, dans plusieurs communes, les arrangements collectifs de sommeil des familles. En effet, cet aspect fondamental du style de vie collective propre au Kibbutz des premières années, constitue un des éléments clés à être modifié. Beit-Hallahmi et Rabin (1978) signalent ces changements importants

survenus progressivement dans certains Kibuttzim plus modérés (les familles passent la nuit, dans un même espace familial) et les associent à des transformations d'ordre à la fois économique et idéologique. Cette deuxième génération de travailleurs devenus adultes échappe plus difficilement aux influences extérieures et aux progrès matériels obtenus à la suite de la réussite matérielle de certaines communes; moins isolés et moins touchés par la ferveur idéologique qui a animé les parents de la première génération, les jeunes adultes de certaines communes évoluent progressivement vers des formes allégées de vie collective. Il semble donc difficile encore aujourd'hui de tirer des leçons et des conclusions précises quant aux conséquences possibles de ces formes de vie, sur le comportement ultérieur des adultes, car de nombreuses variables impossibles à contrôler (changements politiques et sociaux à long terme...), peuvent biaiser les résultats d'observations faites antérieurement. Le nombre d'études systématiques vraiment significatives, concernant les résultats à long terme de l'expérience des enfants élevés dans les Kibbutzim, est relativement peu élevé (Beit-Hallahmi et Rabin, 1978), toute proportion gardée, par rapport à l'impressionnante somme de comptes rendus de visites et d'observations faites sur place par de nombreux chercheurs venus de partout. La documentation scientifique ne permet pas, malgré l'intérêt énorme suscité par l'expérience de vie collective d'un Kibbutz, de conclure d'emblée à la réussite ou à l'échec. Certains traits de personnalités

adultes semblent très marqués: fort sentiment d'appartenance au groupe, implications affectives modérées mais satisfaisantes selon les critères culturels du pays, capacité de travail et d'implication sociale soutenue (Talmon, 1974). Les caractéristiques n'éloignent pas pour autant des possibilités de changements idéologiques dans certaines de ces célèbres communes de travail.

3.2.3 Revendications des crèches en Belgique

Un fort mouvement de protestation s'est récemment dessiné en Belgique, réunissant les efforts d'un grand nombre d'éducateurs de la petite enfance (0-3 ans) dans les crèches et les pouponnières et un grand nombre de parents inquiets par des mesures administratives, entraînant des restrictions importantes de personnels oeuvrant auprès des jeunes enfants dans les garderies collectives. Un rapport publié sur ce thème par un groupe de protestataires (Groupe-Action-Crèches, 1980), pose clairement la question de la priorité accordée aux petits enfants dans la politique belge actuelle.

L'évolution des modes de garde en Belgique a permis d'améliorer sensiblement, au cours des ans, le niveau d'hygiène de ces services et de changer progressivement des préjugés en faveur d'une pédagogie nouvelle. Actuellement, la plupart des crèches se sont ouvertes aux parents, ce qui n'était pas le cas, il y a quelques années encore, dans ce pays comme dans plusieurs autres. S'il existe encore peu d'analyses systématiques des effets produits chez les jeunes enfants par la coupure d'avec le milieu familial, il semble toutefois s'être produit des changements suffisants pour entraîner une

politique d'ouverture, une formation soutenue et une remise en question constante des équipes de travail. Une enquête, menée surtout dans la région de Bruxelles et en Wallonie, a permis de constater que 20% des mères actives touchées par l'enquête (Groupe-Action-Crèches, 1980) souhaitent, en priorité, développer des services de garde, alors que 80% de ces mères demandent des aménagements de travail souples, un congé de 2 ans ou du travail à mi-temps, avec garantie de réemploi à plein temps au retour. Pour un grand nombre de parents, un mode de garde adéquat constitue une condition indispensable au travail hors domicile de la mère et le niveau de satisfaction face aux modes de garde pour les très jeunes enfants est en fonction de critères de qualité ardemment souhaités: la qualité des relations personnelles, la transparence du service de garde utilisé, la qualité de la relation affective accordée à l'enfant, la qualité pédagogique, la souplesse des horaires sont donc autant de revendications qui appuient des demandes grandissantes de qualité de vie pour les jeunes enfants et leurs familles, en Belgique.

3.2.4 Crèches mobiles de l'Inde

L'Inde progresse rapidement dans plusieurs domaines et mobilise une grande partie de ses ressources humaines pour franchir plus rapidement des étapes de développement considérable. Les crèches mobiles sont nées pour répondre aux besoins des enfants de certaines couches très déshéritées de la société indienne. Les manoeuvres des chantiers de construction, les chiffonniers, les glaneurs de charbon, etc., se déplacent de site en site, et leurs nombreux enfants sont particulièrement négligés. Les

petits enfants de moins de trois (3) ans, les plus vulnérables, sont livrés à leur sort dans la journée pendant que leur mère travaille sur le chantier. Or, les travailleurs des chantiers de construction ne sont pas les seuls à devoir laisser les enfants se débrouiller par eux-mêmes.

Il semble que toute mère pauvre, qui est obligée de travailler, doit laisser ses enfants seuls (Mahadevan, 1978). Les plus âgés s'occupent des plus jeunes et vaquent aux occupations domestiques. Il n'est pas rare de voir des petites filles de six (6) ans qui auraient elles-mêmes besoin qu'on s'occupe d'elles, obligées d'élever des petits frères et des petites soeurs plus jeunes. Une première crèche mobile fut ouverte à Delhi, en 1969, sous une tente. Trois (3) autres, dans les huit (8) mois qui suivirent, fonctionnèrent aussi avec peu de moyens. Dès la fin de 1970, cinq (5) crèches étaient en opération et, à partir de 1971, les responsables du programme disposaient d'un bureau rudimentaire supervisant les besoins de plus de 1 000 enfants; ce bureau de coordination est en contact avec les entrepreneurs de construction et les fonctionnaires responsables des installations sanitaires et de l'approvisionnement de l'eau sur les chantiers. Ayant répondu aux besoins les plus urgents des petits enfants de moins de six (6) ans laissés à eux-mêmes, il a vite fallu prendre en charge des groupes d'enfants de moins de douze (12) ans selon les mêmes approches: l'école maternelle pour les enfants de trois (3) à six (6) ans et l'école élémentaire pour les enfants de six (6) à douze (12) ans. Bien que les services de l'enseignement élémentaire soient gratuits à Delhi, les couches les plus pauvres de la société indienne, complètement analphabètes,

ne sont même pas au courant de l'existence de ces avantages et l'État n'arrive pas à les atteindre véritablement. Les éducateurs et éducatrices participant à de tels projets doivent travailler à la fois avec les enfants et avec les familles des chantiers et des bidonvilles et vaincre souvent de nombreuses résistances. Le gouvernement indien a récemment accordé la priorité au développement des crèches et les crèches mobiles reçoivent maintenant une subvention appréciable du ministère de l'Action sociale, ce qui permet aux responsables de s'installer dorénavant sur certains chantiers, même lorsque l'entrepreneur refuse d'accorder une contribution financière. Ce système original de garderies d'enfants est donc né de besoins particuliers d'un pays confronté à d'énormes problèmes culturels, économiques et politiques. Ces solutions, originales et satisfaisantes dans le contexte de la réalité indienne actuelle, illustrent bien la dimension toute relative des effets des modes de garde collectifs pour les jeunes enfants et la difficulté d'appliquer des modèles uniformes à l'échelle internationale.

3.2.5 Service de garde familial autogéré en Colombie

Dans certaines zones de Colombie, il ressort d'observations faites auprès des mères, que celles-ci ne laissaient pas facilement leurs enfants dans des jardins d'enfants trop coûteux et dont les activités ne répondaient pas à la culture locale; elles les confiaient plus volontiers à des voisines ou à des parents plus âgés.

Avec le support de l'État, sont nées des formes nouvelles de coopératives: les mères se sont regroupées par équipe de six (6), si possible du même quartier, en fondant la décision sur la confiance et l'amitié qui les réunissaient spontanément. L'une des mères accepte donc de rester au foyer et de recevoir les enfants des autres mères pendant leur travail (à l'usine, à l'atelier). Ces dernières aident financièrement celle qui assume la garde de leurs enfants et qui est aussi choisie en fonction de sa personnalité et de certains autres critères: confiance des autres mères, sens des responsabilités, bonne hygiène de la maison... Elle participe à un cours pratique d'initiation au développement de l'enfant et elle est aidée au point de vue sanitaire. Elle est supervisée régulièrement par une éducatrice qui s'assure de la bonne marche du groupe, aide la mère à résoudre les problèmes, évalue les progrès et augmente ses connaissances en l'initiant à de nouvelles techniques d'animation. Chaque éducatrice, aidée du médecin du centre de santé le plus proche, est responsable de plusieurs mères (Centre international de l'enfance, 1980).

3.2.6 Écoles "Gari" du Nigéria

Le Nigéria vient tout récemment, en 1977, d'instaurer une politique officielle relative à l'éducation préscolaire. Des programmes spéciaux ont été élaborés pour mettre en oeuvre cette politique, en prévoyant notamment la formation de personnel spécialisé, la réglementation et l'inspection des établissements.

Des consignes précises, concernant la langue en usage pour cette forme d'éducation, c'est-à-dire essentiellement la langue maternelle ou celle de la communauté la plus proche, ont été élaborées. Les gouvernements des États du Nigéria commencent à créer des établissements de garde, mais selon un rythme très lent. Aussi, le secteur privé prend-t-il très souvent la relève pour répondre à des besoins urgents, même si le gouvernement ne voit pas toujours d'un bon oeil de nombreuses initiatives plus ou moins cohérentes.

Ainsi, dans l'État de Bendel, la demande croissante de services de garde, pour les jeunes enfants dont les deux (2) parents travaillent, a vu se multiplier une forme de services qui semblerait peu orthodoxe aux yeux de certains; toutefois, compte tenu des cultures et des moyens différents, ces services semblent être des réponses immédiates aux besoins spécifiques des gens concernés (UNESCO, 1978). Les écoles "Gari", du nom d'un aliment très répandu que les enfants apportent pour leurs repas, sont des institutions de quartier, nées d'initiatives locales, et non des écoles au sens courant de ce terme. Ces centres ont été créés, dans un but lucratif, par des hommes en chômage, jeunes en général et possédant une certaine instruction. Les responsables de ces institutions s'occupent des enfants pendant que leur mère travaille aux champs ou aux marchés et leur enseignent des comptines, des jeux et parfois même l'alphabet. Les enfants occupent tout l'espace disponible, jouant dehors, dans des bâtiments en construction ou dans les couloirs des maisons. Le nombre d'enfants varie en fonction des conditions atmosphériques qui permettent aux mères de travailler ou non selon les jours.

Bien que la principale raison d'être de ces institutions soit de procurer de quoi vivre à ceux qui les organisent et que les conditions d'éducation y laissent beaucoup à désirer, elles semblent nécessaires et même essentielles pour les mères qui doivent travailler (UNESCO, 1980). Entre l'absence totale de surveillance et cette forme de prise en charge, il n'est pas facile de saisir, avec toutes les nuances voulues, le sens véritable du choix de ces parents. Si de tels services sont utilisés, malgré leurs lacunes évidentes et leur organisation peu systématique, c'est qu'ils apportent très probablement une solution immédiate à des besoins de garde. De nombreux pays sont confrontés quotidiennement avec de semblables problèmes. L'apparition de diverses formes de services plus ou moins clandestins qui survivent parallèlement au système officiel, illustre bien ce besoin de solutions urgentes dans le domaine qui nous préoccupe et explique, en outre, une des facettes du problème d'évaluation des services de garde dans leur ensemble et leurs effets possibles pour les jeunes enfants.

3.2.7 Garderies rurales du Sénégal

Au Sénégal, on trouve des garderies d'enfants en zone rurale, créées en 1962 à l'instigation du Centre féminin d'animation rurale et qui fonctionnent durant les deux (2) mois de la culture intensive dans les rizières, époque où la mortalité infantile est plus importante. Les animatrices de villages tentèrent l'expérience d'une garderie d'enfants avec mise en place d'un champ collectif dont les produits couvriraient en partie

les frais de gardiennage. La direction de ce projet incluait la présence des mères concernées; elles se relayaient pour la surveillance, l'animation des enfants, les travaux d'entretien et la préparation des repas du midi et elles apportaient également l'argent nécessaire aux achats de viande, de poisson, de légumes pour compléter le menu des enfants. Après un an de fonctionnement, les mères se rendirent compte de l'effet positif de cette forme pratique de gardiennage; de plus, cette solution donnait aux enfants de meilleures conditions de vie durant cette saison critique de l'année.

Cette entreprise collective devint en outre une sorte d'école pour les mères elles-mêmes; elles prirent conscience d'un certain nombre d'exigences pédagogiques et sanitaires, qu'elles ne percevaient pas auparavant: dangers de la contagion, efficacité des mesures de prévention, nécessité de la stimulation pour les jeunes enfants, etc. La participation des mères a entraîné celle des pères et leur collaboration effective par la suite dans l'organisation des locaux, la collecte de sommes d'argent, la fabrication de jouets et la participation au travail dans le champ collectif (Centre international de l'enfance, 1980 a). Une telle solution à un problème très particulier de garde de jeunes enfants, parce qu'elle porte la marque même des gens concernés, semble donc avoir produit des effets positifs tant chez les enfants que chez leurs parents.

3.2.8 Mesures sociales à la famille en République Démocratique Allemande

La République Démocratique Allemande a fait, ces dernières années, de grands efforts pour permettre à l'ensemble de la

population infantine d'âge préscolaire d'avoir accès à des services de garde. La presque totalité des enfants âgés de trois (3) à six (6) ans, dans ce pays, fréquente en effet la maternelle et les deux tiers des enfants plus jeunes sont pris en charge des services de soins de jour.

La proportion de femmes actives ayant entre 15 et 60 ans dans ce pays est de 87% et 80% de ces femmes travaillent à plein temps, ce qui représente une large contribution à l'économie de ce peuple de 17 millions d'habitants.

Mais plus encore que la quantité de services de garde, la République Démocratique Allemande offre aux familles de nombreuses mesures sociales complémentaires: l'éducation gratuite et l'appui de l'État, de la petite enfance à l'université, un système de santé assumé par l'État, des allocations d'installation aux jeunes couples et aux jeunes parents dont le taux augmente avec l'arrivée de chaque nouvel enfant; toutes ces mesures sont autant d'appuis à la famille.

Les congés de maternité ou de paternité favorisent en outre le rétablissement de la mère avant qu'elle ne retourne à son travail. De plus, des mesures spéciales autorisent la mère, parent unique, à s'absenter de son travail pour prendre soin d'un enfant malade pendant quatre (4) semaines pour un enfant unique; six (6) semaines lorsqu'elle a deux (2) enfants; huit (8) semaines lorsqu'elle a trois (3) enfants et dix (10) semaines lorsqu'elle a quatre (4) enfants,en recevant 50% de son salaire.

Les femmes mariées peuvent aussi s'absenter pour les mêmes raisons, mais sans recevoir de salaire car, selon les autorités, le salaire du père permet alors d'absorber la différence.

Il semble que ce pays soit actuellement au tout premier rang dans le monde, en regard du nombre de places disponibles pour accueillir les jeunes enfants entre cinq (5) mois et trois (3) ans et malgré cette situation, l'État prévoit ajouter 12,000 nouvelles places d'ici une quinzaine d'années, pour répondre à tous les besoins de la population sur ce plan (Foreman, 1981).

Il existe en outre en RDA une forme de services de garde moins fréquente ailleurs, qui représente environ 7% des places disponibles: il s'agit de services de garde hebdomadaires pour les enfants des parents qui ne sont disponibles auprès de leurs enfants que les jours de congés personnels ou les fins de semaine. Dans le même sens, un très petit nombre de places (0,2%) est réservé pour les jeunes enfants des travailleurs saisonniers qui doivent confier leurs enfants à des services de garde pendant plusieurs mois successifs.

Les services de garderie et les maternelles se retrouvent généralement dans un même ensemble de locaux adjacents et sont situés dans des immeubles d'habitation ou à proximité. La participation des parents aux contenus des programmes n'est pas encouragée par les autorités; de plus, les parents ne peuvent habituellement pas choisir eux-mêmes un centre de garde plutôt qu'un autre, bien que la règle générale tende à inscrire les enfants au centre le plus proche du lieu de résidence.

L'accent mis sur la quantité des services de soins de jour pour les jeunes enfants est donc accompagné de diverses mesures sociales satellites, destinées à supporter la famille, en République Démocratique Allemande. Quels que soient les régimes politiques ou idéologiques propres à un pays, une telle attitude devrait accompagner, du moins dans sa philosophie, toute planification d'ensemble dans le domaine des services de garde, car on peut difficilement dissocier ces deux (2) aspects complémentaires.

3.2.9 Suède: services de garde intégrés aux ressources familiales

En premier lieu, il est à noter que la garde et l'éducation de tous les enfants sous l'âge scolaire, c'est-à-dire sept (7) ans, sont intégrées dans un seul système. Ce système, dans lequel on emploi le terme "centres pour enfants" au lieu de "garderie", "maternelles", etc., est sous l'autorité du ministère de la Santé, des Affaires sociales et du Bien-être. Ce modèle appliqué par la Suède, la Norvège et la Finlande est rare. La vaste majorité des pays ont deux (2) systèmes qui fonctionnent parallèlement, l'un plus ou moins orienté vers le soin et l'autre vers la pédagogie. Ce dernier est habituellement sous l'autorité des ministères de l'Éducation (Kahn et Kamerman, 1975; Hjartarson, 1975; Kamerman, 1977).

En Suède, on remarque l'établissement presque continuel de plusieurs commissions d'enquête depuis l'année 1935 (Brunn, 1973; Hjartarson, 1975), afin d'explorer en profondeur les questions philosophiques et pratiques concernant l'orientation de tous les services sociaux, incluant la garderie.

Dans ce pays, nous devons considérer le modèle des services de garde, bien qu'intéressant en soi, comme partie intégrante de tout système de ressources visant à supporter la famille dans son rôle d'éducation des enfants. L'étude des options fondamentales fort explicites du modèle suédois (Family aid commission, 1979) nous permet d'en apprécier la validité et de saisir les nuances de plusieurs de ces ressources qui touchent le bien-être du très jeune enfant.

3.2.9.1 Options fondamentales, valeurs sociales et buts

A) Société contemporaine

En 1977, soixante pour cent (60%) des mères ayant des enfants de moins de trois (3) ans étaient sur le marché du travail, ce qui représente le double de ce qu'il y avait dix (10) ans auparavant. Cette transformation accélérée jointe à l'urbanisation rapide ont apporté des changements radicaux dans la société suédoise. Citons, en particulier, une plus large implication des pères dans le soin et l'éducation de leurs enfants, une isolation sociale de la famille urbaine, ainsi qu'un nombre sans cesse croissant de demandes de services de garde pour les très jeunes enfants (Family aid commission, 1979).

Bien que l'évolution du rôle du père-mari ait été vigoureusement discutée, elle est considérée comme une force positive favorisant la réalisation du potentiel émotionnel des hommes (Hjartarson, 1975).

D'ailleurs, la Commission d'enquête sur l'aide familiale, nommée en 1974, soutient qu'il y a aussi des bénéfices importants pour la société. Selon celle-ci, créer une société saine pour les adultes et pour les enfants exige que les citoyens et ceux qui se préoccupent des affaires publiques possèdent des connaissances pratiques au sujet de l'enfant. Ainsi il est important que les mères des enfants en bas âge puissent participer aux diverses activités de la société et que les pères acquièrent de l'expérience dans les soins du jeune enfant (Family aid commission, 1979).

Donc, l'égalité des sexes, le droit des pères et des mères de s'occuper de leurs enfants, et l'importance de ceux-ci pour la société en général, sont des valeurs à la base des diverses lois et ressources qui affectent la famille.

Cette même commission croit que l'absence de réseaux sociaux dans les nouveaux milieux urbains a une influence particulièrement néfaste sur la famille contemporaine. En effet, plusieurs enfants grandissent dans des familles habitant dans l'anonymat et socialement isolées. Ces enfants doivent souvent compter sur un seul adulte pour les stimuler et pour combler tous leurs besoins socio-affectifs. En outre, un grand nombre de nouveaux parents n'ont pas d'expérience personnelle dans le soin des jeunes enfants et reçoivent très peu de support dans leur environnement immédiat quand surviennent des problèmes. Or,

comme le souligne la Commission, la relation parent-enfant s'établit dans les premières années de la vie, de sorte que de tels problèmes peuvent avoir des conséquences à long terme.

B) Perspective positive concernant les garderies et la petite enfance

Les Suédois adoptent donc une perspective positive par rapport à l'impact des garderies dans le développement du jeune enfant, acceptant d'emblée le niveau de qualité actuelle chez eux. Ils croient que la garderie apporte un complément important à l'éducation familiale, que les parents travaillent ou non à l'extérieur du foyer (Blomqvist, 1976; Family Aid Commission, 1979).

De plus, la Commission sur l'aide familiale insiste sur l'influence positive que les garderies peuvent avoir pour les parents. Le contact avec d'autres parents ayant des intérêts et problèmes similaires, et l'occasion de travailler ensemble vers des buts communs peut en effet donner un sens d'appartenance à un groupe, ce qui peut être considéré comme essentiel pour l'amélioration de la qualité de vie.

En outre, un des buts, que poursuit les garderies, est de compenser pour les inégalités dues aux différentes circonstances affectant le développemnt de l'enfant, par exemple, en fournissant l'occasion aux enfants immigrants d'apprendre la langue suédoise et à ceux,

confrontés à des exigences parentales trop élevées, d'être en contact avec des adultes ayant des attentes différentes (Blomqvist, 1976; Family Aid Commission, 1979).

Depuis très longtemps, les Suédois se sont penchés sur la garde de jeunes enfants en collectivité. Déjà en 1935, la Commission d'enquête sur la population avait conclu que les garderies devraient d'abord répondre aux besoins des enfants plutôt qu'aux besoins de garde comme tels (Brunn, 1973).

A partir d'une analyse sur la recherche mondiale, ainsi que de l'expérience pratique, la Commission sur l'aide familiale arrive aux conclusions suivantes au sujet des enfants âgés entre sept mois et trois ans en garderie (Family Aid Commission, 1979): 1) qu'il n'y a pas que la mère qui joue un rôle de grande importance dans le développement de l'enfant; 2) que les tout-petits aiment et peuvent bénéficier de la compagnie des autres enfants, ceci exigeant une orientation particulière de la part des adultes; 3) qu'on ne doit pas appliquer des conclusions concernant l'influence néfaste des orphelinats du passé dans le contexte actuel des garderies; 4) que le développement social, émotionnel et cognitif de ces enfants puisse être facilité; et 5) quoiqu'il soit vrai que les enfants en bas âge soient plus sensibles aux infections, leur participation dans les garderies de jour ne constitue pas un danger pour leur santé. Afin que les

enfants subissent un minimum d'interruptions et d'insécurité qui en résulte (Brunn, 1973), la Commission recommande une application moins rigoureuse des règlements concernant la participation des enfants ayant des rhumes légers. Il est bien entendu qu'une minorité d'enfants à risques doit être identifiée et protégée adéquatement.

Les Suédois, confrontés eux-aussi avec un nombre insuffisant de places dans les garderies, ont en outre tenté d'établir des critères de priorités d'admission. On retrouve ces derniers dans la Loi sur les soins de l'enfant, entrée en vigueur le 1er janvier 1977. En effet, elle stipule que les municipalités doivent offrir un programme à tous les enfants de six ans (l'âge obligatoire de l'école étant de sept ans) et par la suite aux enfants de quatre et cinq ans. En outre, ils doivent établir des centres de "temps libre" pour les écoliers de sept à douze ans. De plus, la Loi souligne l'importance de l'augmentation des places pour les enfants en bas de trois ans, ainsi que l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux, qu'ils soient de l'ordre physique, émotionnel, mental ou linguistique (Kamerman, 1977).

Tout comme le mentionnent Kagan et al. (1978), l'âge minimum d'admission semble demeurer discutable selon Brunn (1973). Ce dernier, en disant que les Suédois l'ont établi vers six mois, souligne l'importance de la deuxième moitié de la première année de vie, du point de vue du développement social et cognitif.

Le nombre d'heures qu'un jeune enfant passe quotidiennement dans un centre de jour est aussi un facteur jugé comme important (Family Aid Commission, 1979). Brunn (1973) signale que le séjour est souvent beaucoup trop long, parfois jusqu'à 10 ou 12 heures, et que les enfants et leurs parents étant épuisés, la qualité de leurs contacts en souffre.

Bien que la responsabilité primaire pour l'éducation, pour la supervision et pour les soins de l'enfant soit perçue officiellement comme nettement celle de la famille en Suède, les ressources communautaires visant à supporter la famille sont définies comme essentielles (Kahn et Kamerman, 1975). Ces ressources, parmi lesquelles se trouvent les services de garde, sont de grande envergure.

3.2.9.2 Services sociaux dans lesquels les services de garde font partie intégrante

L'éventail de services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles, reflète les valeurs sociales générales aux pays scandinaves qui ont déjà derrière eux une longue histoire de gouvernements au style socio-démocrate. Afin de financer ces programmes, les gens qui peuvent travailler doivent accepter de partager le fruit de leur labeur avec les autres membres de la communauté, versant en impôts un fort pourcentage de leur salaire (Smith, 1975). Il est à noter que le nombre insuffisant de places dans les garderies est relié en partie à la difficulté pour l'État d'en défrayer le coût, et à l'existence de standards de haute qualité.

En Suède, les lois sur l'assurance pour les parents mettent en valeur le rôle de la famille et apportent des solutions aux nombreux problèmes concernant le soin et l'éducation de l'enfant en bas âge.

En premier lieu, il y a un congé "maternité-paternité" (2) de 180 jours ou 26 semaines à la naissance d'un enfant, pendant lequel le parent peut recevoir l'équivalent de 90% de son salaire régulier. En outre, le père a le droit d'exiger un congé spécial de dix (10) jours au moment de la naissance. Un parent, qui prend le congé et qui n'a pas travaillé à l'extérieur du foyer avant la naissance de l'enfant, obtient une somme minimale garantie (Lindquist, 1980) équivalente à la subvention maximale que le gouvernement du Québec attribue à une famille à faible revenu ayant un enfant en garderie.

Une fois que le premier congé est terminé, les parents ont droit à un deuxième congé "maternité-paternité spécial". Résultant d'une loi mise en vigueur le 1er janvier 1978, ce deuxième congé payé s'avère particulièrement intéressant en vertu de sa flexibilité. Équivalent à 90 jours ou 18 semaines de travail à temps plein et divisé également entre le père et la mère, ce congé a été conçu afin de permettre aux parents de se consacrer à leurs jeunes enfants. Il peut être utilisé à la discrétion de la famille, soit à temps plein pendant 18 semaines, à mi-temps pendant 180 jours, 25% du temps pendant deux (2) ans ou même en journées

---

(2) "Childbirth leave"

isolées selon le besoin et ce, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de huit (8) ans. Les parents sont payés selon les normes du premier congé, le montant accordé étant la somme minimum garantie que nous avons déjà mentionnée. Il est à noter qu'un parent unique bénéficie de trois (3) mois au total pour ce deuxième congé (Lindquist, 1980).

En cas de maladie de l'enfant, il y a une gamme de ressources pour faciliter le rôle de support des parents et d'assurer le bien-être de l'enfant. Les statistiques indiquent, en effet, que le taux d'absence pour raison de maladie, en Suède, est en moyenne de 25 jours par année par enfant (Hjartarson, 1975). La nouvelle Loi sur l'assurance pour les parents du 1er janvier 1979 augmente de 10 jours à 60 jours le congé de travail, dans les cas spéciaux, pour qu'un parent puisse, soit soigner l'enfant chez lui ou à l'hôpital, soit l'accompagner chez le médecin ou le dentiste (Family Aid Commission, 1979; Lindquist, 1980; Federation of Social Insurance Offices, 1980). Ce projet s'apparente à celui qui existe en Pologne (Kahn et Kamerman, 1975).

Lorsqu'un enfant est trop malade pour aller en garderie et qu'aucun des parents n'est disponible pour rester à la maison, la famille peut avoir, sur demande, des services de garde à domicile dont les coûts sont défrayés par la municipalité. Il existe aussi, à la disposition des parents d'un enfant sévèrement handicapé, une allocation pour soins infirmiers (Kahn et Kamerman, 1975).

En outre, la Loi de 1977, mentionnée plus haut, décrète que les responsables d'un hôpital ou toute autre institution chargée du soin de l'enfant, doivent prévoir, pour les enfants bénéficiaires, les mêmes types d'activités que celles en vigueur dans les centres pour enfants (Lind, 1977).

3.2.9.3 Tendances et politiques dans les services de garde

Il est évident que les Suédois remettent sans cesse en question leurs propres valeurs et les méthodes pour les mieux inculquer à la société. Ceci peut expliquer non seulement la philosophie sociale fort avancée, mais aussi l'orientation explicite et les normes strictes de leurs programmes dans les services de garde. Nous en avons choisi quelques-uns à titre d'exemple.

Parmi ses efforts afin d'assurer que l'enfant en bas de trois (3) ans reçoive la qualité de soins dont il a besoin, le Bureau national de santé et de bien-être recommande une proportion de deux (2) adultes par cinq (5) jeunes enfants sous l'âge de trois (3) ans (Family Aid Commission, 1979).

En général, les garderies sont situées dans les quartiers résidentiels plutôt que dans les milieux de travail. Il semble que les parents préfèrent ceci. Ainsi, les enfants ne sont pas contraints à passer des heures à être véhiculés d'un endroit à l'autre. Pour chaque nouvelle communauté et nouveau quartier d'habitation ayant plus de 200 résidences, un espace doit être prévu

pour un centre pour enfants. Ce centre doit être disponible en même temps que les résidences (Kahn et Kamerman, 1975).

Il semble que l'établissement de la garderie dans un milieu résidentiel facilite l'existence d'un réseau social ce qui est un des buts implicites de la Commission. Les parents habitant dans le quartier et connaissant les enfants de la garderie sont plus portés à partager les responsabilités envers ces enfants (Family Aid Commission, 1979).

Concernant les services de garde en milieu familial qui desservent presqu'un tiers des enfants d'âge préscolaire, la Commission d'enquête sur l'aide familiale mentionne que ceux-ci ne sont pas toujours aussi sécurisants que l'on croit généralement. C'est un emploi temporaire pour la majorité des mères qui fournissent de tels services, résultant dans des changements fréquents pour les enfants. Étant donné que ces mères ont besoin d'un apprentissage, de matériaux et des conditions d'emploi assurées, ainsi qu'un support continu, ce modèle de service n'en est pas moins coûteux en Suède. D'ailleurs, il y a un danger pour ces mères de devenir isolées socialement, étant en contact toute la journée avec des enfants. Quelques municipalités cherchent des solutions à un tel isolement. Il y a un cas où quelques mères-gardiennes, ont été invitées à fréquenter les salles de jeu du centre d'enfants, leur permettant ainsi un contact régulier avec d'autres mères (Family Aid Commission, 1979).

La tendance à établir des groupes "familiaux", c'est-à-dire des enfants dont l'âge varie de sept mois à 12 ans, est fortement encouragée par la Commission sur l'aide familiale (Family Aid Commission, 1979). Elle conclut, selon leurs expériences menées depuis 1976, qu'un milieu ayant des enfants de tous les âges est plus varié et stimulant ainsi que moins artificiel ou rigide. Les enfants s'encouragent et s'inspirent. Intéressés aux jouets différents, les enfants sont moins exposés aux conflits, mais quand ceux-ci sont inévitables, les jeunes peuvent apprendre des plus âgés quelques moyens de les résoudre. Un autre avantage est que les enfants ne sont pas obligés de changer de groupes ainsi que de compagnons-adulte plusieurs fois durant les années précédant l'école. D'ailleurs, les soeurs et frères peuvent rester dans le même groupe. Du point de vue des parents, il n'est plus nécessaire d'établir les relations avec plusieurs membres du personnel en même temps. Ainsi, ils peuvent mieux se connaître et présenter, quand il le faut, un front commun concernant leurs attentes. De plus, le personnel peut être davantage porté à cultiver des relations significatives avec les enfants et les parents, avec lesquels il sera en contact pour une longue période.

D'une perspective sociale, la tendance dans la société contemporaine à créer les divisions entre toutes sortes de catégories de gens (par âge, sexe, éducation, etc.) est considérée, par cette même Commission, comme une force négative, conduisant à une aliénation, par exemple, entre les générations. Les centres pour enfants ayant des enfants de tous les âges présentent l'occasion aux

adolescents d'être familiers avec les plus jeunes. La Commission souligne le rôle important de ces centres, en essayant de neutraliser telles forces puissantes dans la société (Family Aid Commission, 1979).

En ce qui concerne l'orientation pédagogique dans les centres pour enfants, cette même Commission met l'accent sur l'importance de la vie de groupe, en particulier le développement de la capacité de la personne pour travailler en équipe, la participation dans les décisions les affectant et sur l'importance de participer aux tâches quotidiennes. Selon elle, une programmation trop centrée sur le jeu ne permet pas aux enfants de se faire valoir. De plus, la tendance à donner trop d'importance au seul développement de l'individu ne favorise pas le développement d'une conscience sociale (Family Aid Commission, 1979).

En bref, la Commission est convaincue qu'une approche éducative systématique dans les garderies ou centres pour enfants peut avoir une grande influence sur le développement des valeurs d'une société.

Elle accorde aussi une grande importance à la planification de la période d'adaptation d'un enfant à une nouvelle garderie. Elle fait plusieurs suggestions pour rendre l'expérience aussi positive que possible, telles que: la présence et participation des parents pendant les premières journées; la remise aux parents d'une présentation écrite de la garderie; une visite chez la famille par le personnel, etc. Tout comme

dans d'autres situations du vécu en garderie, le rôle des parents est perçu comme primordial lors de cette période sensible. Etant donné la récente expansion du schéma d'assurances pour les parents, décrit auparavant, une telle participation plus engagée est rendue possible.

En résumé, le système des services de garde en Suède est reconnu pour ses standards élevés par rapport au ratio du personnel affecté aux enfants, à l'environnement physique et à la qualité superbe de ses matériaux de jeu. En ce qui concerne l'impact de la garde en collectivité sur le très jeune enfant, notre Comité veut souligner le rôle primordial de toutes les autres ressources sociales qui permettent à la famille, entre autres la possibilité d'être plus impliquée, non seulement dans le soin et l'éducation de leurs enfants, mais aussi dans la vie de la garderie.

En somme, les quelques exemples présentés précédemment, ne prétendent pas offrir des modèles de solutions à l'échelle mondiale; ils illustrent plutôt des formules diverses adoptées dans quelques pays pour répondre à des besoins réels de garde d'enfants. Malgré les risques négatifs possibles, la plupart des pays offrent, lorsqu'ils le peuvent, des services collectifs de garde aux familles, poussés par les demandes croissantes faites dans ce sens un peu partout.

3.3 BILAN DES TENDANCES MONDIALES ACTUELLES

3.3.1 Lignes directrices

Les conséquences possibles de différents modes de garde collectifs, sur le développement de la personnalité et sur l'équilibre mental de l'enfant, sont encore difficiles à apprécier pour l'ensemble des pays confrontés avec ces problèmes d'évaluation, et il n'existe pas encore d'unanimité sur ce point, sauf dans le cas d'effets positifs observés chez les enfants de familles pauvres et très carencés dans le cadre d'interventions précoces adéquates (Appel, 1975; Institut national de la santé et de la recherche médicale, 1979; Ramey et Campbell, 1977). De plus, la somme des expériences accumulées par plusieurs pays est pratiquement impossible à généraliser, tant les conditions économiques, culturelles, politiques et idéologiques varient d'un pays à l'autre. Toutefois, des lignes directrices générales permettent, malgré tout, d'isoler des éléments communs, susceptibles d'éclairer le débat concernant les effets positifs ou négatifs des modes de garde chez les jeunes enfants d'âge préscolaire. Aussi, la comparaison des pourcentages de participation à des formes collectives de structures d'accueil constitue un indice intéressant sous plusieurs aspects. La participation des enfants de moins de trois (3) ans, dans plusieurs pays, à des services de garde collectifs est généralement plus faible que celle observée chez les groupes d'enfants plus âgés.

Par exemple, des pays comme la Bulgarie (14%), Israël (12%), la République Fédérale d'Allemagne (1%), la France (25%), la République populaire de Chine (50% en zone urbaine), présentent des pourcentages fort différents en fonction, entre autres, du type de politique nationale supportée par chaque Etat. Ces différences sont, en outre, particulièrement significatives lorsqu'on les compare, à l'intérieur d'un même pays, aux pourcentages de participation des enfants âgés de trois (3) à six (6) ans: la Bulgarie (75%), Israël (90%), la République Fédérale d'Allemagne (60%), la France (90%), la République populaire de Chine (plus de 80%) (Kamerman, 1977; Centre international de l'enfance, 1980 a). Toute proportion gardée, il y a donc moins de jeunes enfants inscrits dans des modes de garde collectifs un peu partout. Il est difficile d'affirmer toutefois que cet état de fait dépend des facteurs de risques possibles appréhendés pour les très jeunes enfants; il se peut que des raisons économiques (coûts plus élevés des services de garde pour les enfants de moins de trois (3) ans) soient à l'origine d'une telle situation, de même que la rareté des services concernés.

Dans le même sens, les différences de normes observées dans le ratio adultes-enfants traduisent une tendance presque générale en faveur d'un plus grand nombre d'adultes présents auprès des moins de trois (3) ans (Annexe 2). Par ailleurs, la diversité et la multiplicité des besoins de garde entraînent en toute logique une démarche flexible dans la recherche de solutions adéquates. L'analyse des types de services offerts à l'échelle internationale permet de croire que chaque formule a ses limites et ses points de force, ses avantages et ses inconvénients possibles.

La tâche la plus difficile consiste à trouver le mode de garde répondant à la fois aux besoins de l'enfant et à ceux de sa famille et c'est encore le plus grand défi à relever dans le contexte actuel: modes de garde au domicile de l'enfant, modes de garde en milieu familial à l'extérieur du foyer, modes de garde collectifs dans le quartier ou sur les lieux du travail des parents, autant de formules différentes à évaluer prudemment.

De plus, certaines familles, confrontées à des difficultés d'ordre psychologique, culturel ou économique importantes, présentent des facteurs de risques certains ou probables (Beckwith, 1976; Cloutier et Tessier, 1981; Garbarino, 1980; Tessier, 1980; Tjossem, 1976). Les services de garde de qualité pourraient, dans plusieurs cas, jouer un rôle fort précieux au niveau de la prévention primaire, en fournissant un support très pertinent à condition de bien choisir ces services. Certains enfants sont également plus fragiles et plus vulnérables que d'autres; il faut aussi tenir compte de ces caractéristiques particulières.

La nécessité de disposer d'un éventail de formules, avec la possibilité de choisir et même de pouvoir passer avec souplesse, d'une formule à l'autre lorsque cela est nécessaire, semble être reconnue à l'échelle internationale. Les positions actuelles laissent entendre que la garde des enfants pendant la journée ne peut encore être considérée en soi comme bonne ou mauvaise; la qualité des services offerts à l'enfant et la manière dont les parents vivent et ressentent une telle situation déterminent davantage la valeur réelle de l'expérience et c'est donc à ces deux (2) aspects qu'il convient d'être attentif.

3.3.2 Éléments de prospective

L'expérience internationale confirme, à peu de chose près, les mêmes carences mises en lumière par la revue de la documentation scientifique: les études, surtout descriptives, portent rarement sur les résultats ou effets précis d'un programme donné (Conseil de l'Europe, 1975), comme on possède peu d'analyses de type "écologiques" prenant en considération l'influence de la famille sur le développement de l'enfant.

Les souhaits énumérés dans ces études rejoignent toutefois les mêmes critères de qualité proposés par les analyses plus scientifiques. Sjølund (1973), Davidson (1976) et un groupe de revendications pour l'éducation de la petite enfance (GEDREM, 1978) ont résumé depuis quelques années les tendances européennes sur ce point, en proposant de contrôler les principaux axes qualitatifs des services de garde, comme les rapports numériques personnel-enfants, l'importance numérique des groupes, le niveau de formation du personnel, l'âge de participation idéal, la composition des groupes d'enfants en sous-groupes d'âges ou en groupes hétérogènes, le partage de l'affection parentale, l'insertion des parents dans les services, le niveau d'importance de la discipline collective, la continuité des soins, les modes de prise en charge et la continuité des rapports avec les adultes significatifs.

Des politiques de services de garde collectifs et des politiques de support aux familles constituent, en dehors de toute idéologie particulière, des efforts complémentaires socialement envisagés par bon nombre de pays.

Un premier jalon posé dans ce sens, reconnaît à la mère, dans les faits, le droit à des congés de maternité, de durée variable selon les pays, ou à des congés d'adoption avec l'assurance de conserver l'emploi pendant quelques mois ou quelques années de garde de son propre enfant à la maison. Il n'est pas facile de comparer les données de plusieurs pays pour des fins d'évaluation strictement quantitative, mais l'analyse de l'ensemble des données permet d'illustrer les efforts communs faits dans ce sens (Annexe 3). Toutefois, d'autres mesures devraient venir compléter celles-ci, comme un support plus grand dans les services de garde aux enfants handicapés, aux enfants en difficulté d'adaptation, aux enfants malades et aux minorités ethniques. Un troisième choix apportant des solutions ni exclusivement familiales, ni strictement institutionnelles, se dessine actuellement et risque de prendre de l'ampleur avec les années. Il s'agit d'une tendance de plus en plus prononcée des groupes à l'autogestion des ressources dans le domaine des services de garde comme les groupes de jeu ou les associations de mères de tout-petits en Grande-Bretagne (Jarecki, 1975), les expériences de crèches co-gérées, les crèches ouvertes ou sauvages en France (Davidson, 1976; GEDREM, 1978) et les programmes communautaires mis de l'avant un peu partout.

Toutes ces tentatives présupposent un commun effort d'organisation et de formation des parents et se situent dans un vaste mouvement de prise en charge communautaire; de tels essais devraient être reconnus comme valables et pourraient recevoir l'appui matériel et technique des États concernés, car ils feront partie des alternatives possibles, dans les prochaines

décennies. Le lancement, l'application et l'évaluation de nouvelles expériences en matière d'éducation des petits, par l'importance des dimensions en cause, doivent faire l'objet de beaucoup de prudence; c'est pour cette raison que les innovations dans ce domaine doivent aussi être introduites avec toute la considération et toutes les précautions requises.

4.SITUATION QUÉBÉCOISE

Afin de mieux cerner la situation qui prévaut au Québec, nous avons tenté de dégager un certain nombre de points de comparaison entre l'état actuel des services de garde dans la province et les informations recueillies que nous avons présentées dans les chapitres précédents.

En outre, ce chapitre, tout comme la série de recommandations qui s'ensuit, se base sur le principe fondamental du droit tant des familles que des enfants aux services de garde. En effet, nous considérons que, d'une part, la cellule familiale doit pouvoir compter sur des services de garde adaptés à ses propres besoins et, d'autre part, l'enfant doit pouvoir compter sur une prise en charge adéquate dans des services de garde de qualité et ce, nonobstant les situations particulières et la conjoncture socio-économique. Ce principe a d'ailleurs été récemment souligné par Maurice Champagne-Gilbert (1980) qui affirme que les supports à la famille sont essentiels pour le renouveau de la cellule familiale.

4.1 BESOIN DE RECHERCHES AU QUÉBEC

La recherche en sciences sociales, contrairement à la recherche en sciences dites exactes, n'est souvent pas généralisable. En effet,

il faut souvent reprendre des études faites dans des contextes différents pour vérifier la validité de leurs conclusions dans un milieu particulier. La recherche, portant sur les différents aspects du problème des services de garde, n'échappe pas à cette règle.

Nous avons déjà fait état des principales conclusions que les données de la recherche (en grande partie américaine) ont jusqu'à maintenant apportées. Cependant, deux (2) facteurs militent en faveur d'un effort accru dans ce domaine au Québec: les recherches dans le domaine ont souvent fait preuve d'un manque de rigueur scientifique (Belsky et Steinberg, 1978; Provost, 1980) et peu de recherches ont été effectuées au Québec même (Cloutier et Tessier, 1981; Saucier, 1977; Bouchard, 1981; Betsalel-Presser, 1974).

En fait, la question à la base de la plupart des recherches est de savoir si les services de garde sont sans danger pour le développement harmonieux de l'enfant. En fait, comme nous l'avons déjà indiqué, cette question est trop complexe pour que l'on puisse y répondre globalement. Les chercheurs ont plutôt tenté de saisir des éléments de réponses à partir de problématiques plus précises, comme l'organisation du temps des enfants, le passage quotidien de la maison à la garderie, les relations famille-garderie (Cloutier et Tessier, 1981), l'enrichissement des programmes pour les très jeunes (Betsalel-Presser, 1974), les interactions entre les enfants (Strayer, 1978) ou l'impact de la garderie sur les garçons ou les filles (Provost, 1980), les interventions à la maison (Bouchard, 1981).

Au Québec aussi, la méthodologie utilisée n'est pas unique. Certains utilisent le questionnaire, d'autres utilisent l'observation ou

combinent les deux. Tous cependant doivent se limiter à une approche plus ou moins étroite, ne pouvant supporter une recherche à caractère écologique.

Il semble donc ressortir, de ce trop bref tableau d'un effort de recherche en émergence au Québec, qu'il devient impérieux de favoriser l'essor scientifique dans ce domaine, afin de mieux asseoir les bases d'une véritable réflexion sur une philosophie générale des services de garde.

Ainsi, tous les intervenants sont d'accord pour donner la plus haute qualité de soins possible. Cependant, on ne sait encore que trop peu de chose pour établir les critères de cette qualité: quels sont le ratio optimum, l'âge d'entrée idéal, le nombre d'heures/semaine souhaitables? A toutes ces questions la recherche a déjà apporté des fragments de réponses, mais il faut continuer l'effort afin de confronter ces premiers résultats avec de nouveaux: la garderie québécoise offre-t-elle en général assez d'espace personnel à chaque enfant pour lui permettre de se retirer quelquefois du groupe; le monde de la garderie n'est-il pas trop exclusif et n'est-il pas en fait aussi aberrant que l'isolement des couples mère-enfant des grands centres urbains; la garderie doit-elle favoriser simplement le développement de compétences sociales ou doit-elle déjà se pencher sur le développement cognitif; quelles sont les démarches les plus aptes à favoriser la prévention primaire tant dans le domaine de la santé mentale de l'enfant que dans celui du bien-être de la famille?

Cette recherche doit aussi être axée sur les besoins de la société. Elle doit rendre accessibles ses données aux parents et éducateurs. En effet, nous croyons que l'information des parents est primordiale afin de permettre à ceux-ci, comme nous le verrons plus loin, de prendre en charge l'organisation et le bon fonctionnement des services de garde.

Les travailleurs en garderie devraient aussi faire partie des préoccupations des chercheurs. Il s'agit ici de vérifier la qualité des interventions auprès des enfants et d'établir des critères pour évaluer un individu au niveau de sa compétence à remplir un tel rôle. Il s'agit aussi de bien comprendre les conditions de ces travailleurs, de manière à ce que leurs revendications légitimes puissent être traitées avec efficacité et éviter ainsi des pressions indues auprès des enfants.

On peut le constater facilement, beaucoup de questions restent encore sans réponse. Le Québec gagnerait donc à se doter de moyens pour tenter de pallier à ce manque de données factuelles, afin d'élaborer un réseau de services de garde basé non pas exclusivement sur les besoins exprimés, mais sur une idéologie de ce qu'est un service de garde.

4.2 BESOIN D'UNE COHÉRENCE A LA FOIS NORMATIVE ET ÉDUCATIVE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE GARDE DU QUÉBEC

La recherche d'une certaine cohérence dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement dans le domaine des services de garde n'est pas une chose nouvelle au Québec. Ainsi, le Rapport du Comité interministériel, déposé en mars 1978, avait pour mandat d'explorer différents modèles de distribution de services, permettant de réviser et de réorganiser tous les paliers d'intervention directement concernés par cette partie de la population du Québec. L'existence contestée, depuis déjà longtemps, de deux (2) réseaux de structures d'accueil (maternelles et garderies) a été remise en question, à nouveau, par le biais de ce rapport fort respecté.

Quelques mois plus tard, le Québec franchissait plusieurs étapes importantes: un projet de Loi sur les services de garde, déposé en août 1979; la tenue d'une Commission parlementaire sur le même sujet en octobre 1979, et finalement l'adoption, en décembre de la même année, de la Loi 77 régissant les services de garde du Québec.

Une des conséquences immédiates de l'adoption de la Loi 77 fut la création, au printemps suivant, de l'Office des services de garde à l'enfance du Québec. Cet Office a pour mandat de voir à l'identification des besoins dans ce domaine, à la coordination, à l'organisation et au développement des ressources, de même qu'à la définition d'une réglementation régissant les grandes lignes de la Loi 77. L'ensemble de ces mesures devrait, en principe, assurer une meilleure concertation face aux ressources actuelles.

La création d'un Office des services de garde à l'enfance plutôt qu'un Office de services à l'enfance écarte, de ce fait, la solution "idéaliste" qui aurait pu regrouper, sous une même responsabilité administrative, toutes les structures touchant au secteur de l'enfance. Toutefois, l'Office des services de garde à l'enfance offre, à tout le moins, la possibilité d'assurer la cohérence et la concertation des décisions au niveau des services de garde.

Un projet de réglementation de l'Office des services de garde à l'enfance au Québec sera déposé dans quelques mois et viendra donner un support précis aux grandes lignes directrices de la Loi 77.

Les propositions émises dans ce projet de réglementation constituent un effort intéressant pour améliorer les conditions matérielles de vie d'un grand nombre d'enfants du Québec. Toutefois, l'analyse même des réglementations proposées oblige à deviner, à spéculer même, au-delà des chiffres, des normes, des ratio, etc., pour découvrir les

lignes directrices défendues par l'Office et portant sur les grands débats de l'heure[1]. Favorisera-t-il pour les services de garde la qualité des services avant la quantité, la cohérence administrative au détriment des principes éducatifs mis en cause, la concertation de ressources à la famille à long terme ou à court terme?

L'Office des services de garde du Québec mettra-t-il de l'avant un rôle de contrôleur coercitif ou offrira-t-il aux groupes familiaux un support administratif et technique souple et efficace? La réponse à ces questions devra se faire dans le cadre d'un débat de fonds sur une philosophie générale des services de garde au Québec.

4.3 BESOIN DE PRISE EN CHARGE DE CERTAINES FORMES DE SERVICES PAR LE MILIEU LUI-MÊME

Au cours des années soixante-dix, les parents québécois ont fait connaître, par le biais des journaux, à l'aide de mémoires, d'enquêtes, d'analyses sociologiques et politiques effectuées dans divers milieux, leurs besoins de plus en plus pressants en matière de services de garde. La population du Québec a donc été progressivement confrontée, au cours de ces dix (10) dernières années, aux problèmes de garde assumés par une population parentale de plus en plus importante.

Durant tout ce temps, l'absence officielle de législation a favorisé, jusqu'à un certain point, des efforts intenses de prise en charge par le milieu, forcé de trouver lui-même ses propres solutions d'urgence.

---

(1) Au moment d'aller sous presse, l'Office nous informe qu'il se propose de publier un mémoire d'accompagnement au projet de réglementations donnant les lignes directrices ayant présidé à ces dits règlements. Cependant, nos interrogations demeurent les mêmes, puisque ce document, qui devait "accompagner" et justifier les réglementations, vient en fait plusieurs mois plus tard.

Ainsi, le réseau actuel de garde en milieu familial est apparenté sur bien des plans, à un projet de prise en charge du milieu remis au ministère des Affaires sociales, en 1974, par la Fédération des unions des familles. Le projet "Garde-à-vous", pour répondre aux désirs de la population de quatre (4) régions du Québec, révélés dans une enquête menée à l'époque, proposait rien de moins qu'un réseau de services de "gardiennes" à domicile, service de type familial, devant recevoir au plus cinq (5) enfants et orienté essentiellement vers le quartier immédiat de l'enfant. Les mouvements communautaires, les garderies populaires, les laboratoires de jeux, les garderies coopératives, les garderies en milieu étudiant, la garderie sportive du Centre Immaculée-Conception de Montréal ont tous été, dans le même sens, des services différents mis sur pied à coup d'efforts et de travail de gens de chacun des milieux concernés. Avec peu de moyens et peu d'encouragements des autorités gouvernementales et municipales, les responsables de tels services ont écrit alors, sans le savoir, une page importante de l'histoire des services de garde au Québec en voulant répondre à leurs propres besoins et valeurs dans ce domaine (Garon-Dupont et Leduc, 1974).

Les enfants fréquentant la garderie au Québec représentent actuellement un peu plus de 4% de la population totale des enfants de moins de 5 ans, et les services de garde en garderies officiellement reconnus ne regroupent encore qu'environ 15% de places, alors que la garderie de type familial (reconnue ou clandestine) offre environ 30% des services de garde (Ruel et Cloutier, 1979)[1]. Ces chiffres approximatifs laissent encore beaucoup de place aux idées nouvelles et aux initiatives intéressantes dans le domaine.

---

(1) Ruel et Cloutier (1979) rapportent en outre que 47% des enfants sont gardés à leur domicile, alors que 8% le sont selon un mode mixte (domicile / milieu familial ou domicile / garderie.

Les formules dites "clandestines" mériteraient dans l'avenir, pour plusieurs d'entre elles, d'être mieux connues et reconnues comme valables, parce qu'elles répondent sans doute, malgré leur clandestinité, à des besoins bien spécifiques qui ne trouvent pas, pour diverses raisons, de réponse officielle. Ainsi, l'analyse descriptive de la garderie en milieu familial dans la ville de Québec, publiée récemment par Cloutier et Tessier (1981), fait ressortir les caractéristiques principales de ce mode de garde utilisé "officieusement" par un grand nombre de parents: ressource informelle, situation de proximité et de voisinage, flexibilité et disponibilité du service, etc. Ce sont des qualités généralement recherchées par le milieu. Comme il ne semble pas souhaitable de proposer et de mettre de l'avant une formule unique de service de garde, il faut donc également tenir compte, comme semble le suggérer la tendance internationale actuelle, des indices venus du milieu. En outre, l'importance capitale qui sera accordée à la dimension écologique, au cours des prochaines décennies, s'applique aussi à l'ensemble de la vie de la cellule familiale; cette première entité sociale, retrouve donc un rôle immédiat comme "agent d'information" dans la recherche de solutions adaptées aux besoins multiples d'une population donnée.

4.4 BESOIN DE MULTIPLICITÉ DES FORMULES

Les différents types de services de garde du Québec, redéfinis depuis l'adoption de la Loi 77 en décembre 1979, se regroupent maintenant autour de cinq (5) grandes formules officiellement reconnues: Le service de garde en garderie doit regrouper au moins 10 enfants fréquentant de façon régulière le service et est susceptible de recevoir des subventions directes ou indirectes de l'état. Le service

de garde en halte-garderie doit recevoir au moins 10 enfants de façon occasionnelle et ne reçoit actuellement aucune forme de subvention officielle; il répond à des besoins de garde plus spécifiques et généralement moins réguliers que dans le cas de services de garde en garderie, mais tout aussi importants. Le service de garde en jardins d'enfants peut recevoir au moins 10 enfants entre 2 et 5 ans pour des périodes n'excédant pas trois (3) heures par jour et ne reçoit pas actuellement de subvention. Le service de garde en milieu familial peut recevoir au plus quatre (4) enfants pour un adulte présent et neuf (9) enfants pour deux (2) adultes présents, de façon régulière et pour des périodes pouvant excéder 24 heures consécutives. Ce service est officiellement reconnu lorsqu'il est sous la responsabilité d'une agence de services de garde, organisme habilité à coordonner l'ensemble des services de garde offerts dans un milieu familial par un groupe de personnes évaluées comme personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Le support d'organismes comme les C.L.S.C. ou les C.S.S. peut apporter un appui pour aider à mobiliser le milieu, préparer à la formation de groupes responsables, assurer le support technique ou devenir eux-mêmes une agence officielle. Le service de garde en milieu scolaire est destiné aux enfants fréquentant les écoles du niveau primaire. Il est organisé conjointement par la Commission scolaire, l'école et par les parents de chaque école concernée et peut recevoir diverses subventions gouvernementales.

Le Québec compte actuellement (MAS, Mai 1981) 451 garderies fournissant 21 051 places, 16 agences régissant 894 places et 63 jardins d'enfants fournissant 2 143 places. Enfin, 127 services de garde en milieu scolaire accueillent 3 686 enfants. Il est encore difficile de connaître le nombre précis de halte-garderies à cause du caractère occasionnel d'un tel service.

La nécessité d'un réseau de services de garde, répondant aux besoins des enfants et des familles du Québec, a été maintes fois débattue sur la place publique; ici, comme ailleurs, la demande existe et cette situation de fait appelle inévitablement une réponse. La reconnaissance tardive des besoins du Québec en matière de services de garde permet de mettre à profit le savoir-faire d'autres pays déjà bien organisés dans ce domaine. Au-delà des normes détaillées, des problèmes de ratio, des exigences précises, il faut par-dessus tout savoir reconnaître les tendances actuelles qui prédominent. Ainsi, la recherche de variété, de complémentarité et de multiplicité de formules de services de garde semble marquer les efforts dans le domaine des structures d'accueil à l'enfance un peu partout.

L'existence d'un réseau de services de garde aux formules variées et multiples est une condition essentielle pour soutenir le principe de libre choix des parents, principe largement défendu à divers paliers d'interventions au Québec.

Dans ce sens, le Comité endosse la position récente prise par un groupe de chercheurs de l'Université Laval (Cloutier et Tessier, 1981) qui suggèrent une stratégie de support de l'État plutôt que de contrôle rigoureux d'un réseau de services de garde, au moment où l'Office des services de garde à l'enfance se propose de réglementer les diverses ressources que veulent se donner les familles et organismes du Québec dans ce domaine.

Les données de la recherche actuelle et les tendances de la littérature contemporaine sur le sujet supportent sans équivoque l'idée de promouvoir un réseau de services de garde intégrant obligatoirement la dimension éducative de la garderie, la participation active de la famille, l'intégration et la complémentarité des ressources.

Une famille avertie et participant directement à bon nombre de décisions locales des services qu'elle utilise pourra apporter elle-même une forme de contrôle critique permanent concernant la qualité des services de garde, dans la mesure où elle disposera de suffisamment de ressources pour se permettre de choisir.

De plus, cette possibilité de choix permettrait de répondre, avec les années, à certaines formes de besoins particuliers, comme c'est le cas pour les enfants mentalement ou physiquement handicapés, pour les besoins spécifiques d'ethnies différentes, pour des situations géographiques différentes (zones rurales, zones urbaines), pour les enfants en besoin de protection, les enfants et familles en difficulté, etc. A partir de formules souples et variées, regroupées autour des principales formules déjà reconnues, les familles devraient disposer non seulement d'un inventaire de ressources multiples, mais également d'un support pour bien choisir parmi ces ressources, lorsqu'elles le souhaitent.

4.5 BESOIN D'UNE POLITIQUE RELIÉE AU RÔLE DES SERVICES DE GARDE AU NIVEAU DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE

Tout au long de ce document, nous avons fait ressortir l'importance des services de garde dans diverses sociétés et, en particulier, au Québec. La garde des enfants, par des adultes extérieurs à la famille, est donc un phénomène de plus en plus répandu qui laisse entrevoir de grandes possibilités au niveau de l'éducation et de l'intervention précoce auprès des jeunes enfants.

Actuellement, au Québec, il n'existe pas véritablement de politique concernant le rôle des services de garde au niveau de la prévention primaire. Il conviendrait donc d'élaborer une telle politique afin de soutenir le plus adéquatement possible les enfants dans leur développement et les divers intervenants dans leur rôle de dépistage précoce d'éventuels problèmes (prévention secondaire).

En effet, de plus en plus de très jeunes enfants, se trouvant à un âge critique de leur développement psychologique (0-3 ans), fréquentent les services de garde officiellement reconnus ou non par le ministère des Affaires sociales. Or, parmi ces enfants, plusieurs peuvent être considérés comme étant "à risques" (handicaps physiques, problèmes familiaux, déficiences, etc.), ce qui rend le besoin de prévention primaire encore plus aigu. En fait, l'idée de prévention primaire est de plus en plus répandue; cependant, les moyens dont nous disposons sont encore fort peu adéquats et nous laissent devant un certain nombre de questions. Quels sont les critères pour établir qu'un service de garde en particulier possède suffisamment de ressources pour bien jouer son rôle dit de prévention? Comment préciser exactement quels sont les besoins d'une famille par rapport à une autre? Devrait-on établir des critères d'admission réservant un certain pourcentage de places pour ces enfants considérés "à risques"?

Il est donc primordial, comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, d'identifier les facteurs affectant à long terme l'efficacité du milieu de garde dans le domaine de la prévention: attitudes face aux enfants, stabilité du personnel, cohérence d'attitudes des éducateurs et des parents.

Le Comité est donc d'avis que les services de garde peuvent et doivent dépasser la simple garde des enfants, pour apporter un réel support à la famille dans son rôle éducatif et ce, tant au niveau de la famille en difficulté que de la famille considérée comme normale. L'isolement de la famille en milieu urbain pose des problèmes aux jeunes parents. Un contact régulier avec le service de garde pourrait s'avérer appréciable en termes de support. La Loi 77 sur les services de garde prévoit déjà une certaine implication des parents dans le fonctionnement des garderies par l'intermédiaire des comités de parents. Cependant, le Comité croit que le Ministère devrait établir une politique plus explicite sur le rôle de support à la famille que devraient jouer les services de garde.

4.6 BESOIN DE MESURES SOCIALES RELIÉES AUX SERVICES DE GARDE

Nous l'avons déjà mentionné, les services de garde ne devraient pas être considérés comme un phénomène isolé, mais bien comme un élément d'une structure de services sociaux générale. Au Québec, depuis 1973, la situation s'est quelque peu améliorée au niveau des politiques d'aide à la famille. Cependant, la plupart de ces politiques et services sont des efforts louables mais isolés (voir les avis du Conseil des affaires sociales et de la famille sur les éléments pour une politique de la famille, 1974; sur un programme québécois de revenu familial garanti, 1977) ou portant sur des populations à risque (protection de la jeunesse, adoption, aide pour restaurer l'autonomie des enfants et des familles aux prises avec des difficultés d'ordre psychosocial, etc.). Il reste encore à rassembler les pièces de la mosaïque en un tout cohérent où les services de garde auraient une place d'emblée.

L'accessibilité aux services de garde ne saurait être considérée dans cette optique qu'en fonction d'une politique globale des congés parentaux.

La législation québécoise assure à la travailleuse enceinte la sécurité de son emploi et une forme de rémunération possible dans certains cas. Ces efforts, pour améliorer la qualité des mesures sociales et financières en faveur de la travailleuse enceinte, situent le Québec dans les tout premiers rangs des provinces canadiennes pour ses préoccupations dans ce domaine. En effet, la Loi 126, concernant les normes de travail, accorde à toute travailleuse au Québec le droit à un congé de maternité de 18 semaines, avec possibilité de retrouver son emploi ou un emploi de même niveau, sans perte des avantages déjà reconnus (vacances, régime de rentes, etc.), pourvu que cette femme ait occupé, au cours des 52 dernières semaines, 20 semaines consécutives de travail chez le même employeur. Dans

certains cas, lorsque la mère ou l'enfant présentent des problèmes de santé particuliers, la mère peut obtenir six (6) semaines de congé supplémentaires. La Loi 17 prévoit, en outre, la possibilité pour la future mère de demander un déplacement d'emploi, si le travail qu'elle effectue est considéré comme dangereux pour la santé du foetus. Certaines travailleuses éligibles au congé de maternité peuvent également recevoir, selon certaines modalités, une allocation de chômage - maternité et une allocation compensatoire.

En outre, plusieurs conventions collectives assurent un congé de maternité pouvant aller jusqu'à 20 semaines consécutives rémunérées (et dans bien des cas jusqu'à 2 ans sans rémunération). Les congés pour adoption sont aussi considérés dans bien des conventions collectives et prévoient des périodes de 10 semaines consécutives pour un des deux parents. Cependant, ces articles se retrouvent surtout dans des conventions collectives d'organismes publics ou parabublics (comme les universités par exemple).

Par contre, la situation est nettement moins intéressante lorsqu'il s'agit de considérer d'autres besoins quotidiens. En effet, il n'y a pas de prévision pour l'absence des parents du travail en cas de maladie de l'enfant, de rendez-vous chez le pédiatre, de l'introduction de l'enfant à la garderie, etc. Ainsi, le problème de l'absence du travail reste entier pour les parents ayant un enfant trop malade pour être envoyé à la garderie ou qui doit être hospitalisé.

En outre, peu de mesures concrètes sont actuellement mises de l'avant au sujet de l'implication des parents aux services de garde. Chaque parent ne devrait-il pas avoir la possibilité de passer quelque temps le matin et le soir à la garderie pour faciliter le passage quotidien

garderie-maison? En ce cas, le parent ne pourrait-il pas bénéficier d'une petite réduction de ses heures de travail pour faciliter son implication au service de garde ou tout simplement pour éviter à l'enfant de trop longues heures hors de la maison? Ces questions n'ont pas encore, à notre connaissance, fait l'objet d'un débat de fonds au Québec.

L'analyse de la situation au Québec, en termes de réseau intégré de services sociaux incluant les services de garde, n'est donc pas négative. Cependant, la situation pourrait être grandement améliorée pour rendre toutes les politiques sociales cohérentes.

5. RECOMMANDATIONS

Le Comité a donc tenté de faire un tour d'horizon tant des connaissances scientifiques au sujet de l'effet des garderies sur le développement psychologique que des situations des services de garde dans plusieurs régions socio-culturelles différentes. Le Comité a en outre examiné la situation au Québec en fonction de six (6) thèmes généraux. Chacun de ces thèmes fera maintenant l'objet d'une recommandation.

Toute la philosophie, qui devrait être élaborée pour sous-tendre les services de garde au Québec, devra être basée sur des connaissances très précises concernant l'effet des services de garde sur le développement, la relation services de garde - milieu familial et les besoins de services de soutien entourant les services de garde.

EN CONSÉQUENCE,

1) LE COMITÉ RECOMMANDE QUE SOIENT CONSENTIS DES EFFORTS ACCRUS DE RECHERCHE DE QUALITÉ POUR DEVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR L'IMPACT DES GARDERIES DANS UN CONTEXTE QUEBECOIS ET AINSI EN

ARRIVER À JUSTIFIER LES NORMES ET CRITÈRES CONCERNANT PRÉCISÉMENT LA QUALITÉ DES PERSONNES (RATIO, CONDITIONS DE TRAVAIL, FORMATION, ETC.) ET LA QUALITÉ DU MILIEU PHYSIQUE (ESPACE, AMÉNAGEMENT, ORGANISATION MATÉRIELLE, ETC.).

Il est clair que cette recommandation concernant l'importance de la recherche ne saurait en rien servir de prétexte à mettre en veilleuse des actions immédiates pour améliorer la qualité des services de garde. En outre, compte tenu de l'importance du débat, pour la santé physique et psychique d'une bonne proportion des jeunes enfants du Québec, et de l'impact possible des services de garde, sur l'un ou l'autre de ces deux (2) aspects, il est indispensable de définir, avant tout, des positions claires sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

2) LE COMITÉ RECOMMANDE UNE PRISE DE POSITION COHÉRENTE À LA FOIS SUR LE PLAN ÉDUCATIF, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF POUR ASSURER AUX JEUNES ENFANTS DU QUÉBEC AVANT TOUT LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE QUI LEUR SONT DESTINÉS, MÊME SI UNE TELLE POSITION DEVAIT INFLUENCER MOMENTANÉMENT LA QUANTITÉ DES SERVICES À OFFRIR.

Le Comité, en outre, est d'avis que cette qualité doit s'accompagner d'une possibilité de choix. Or, si la possibilité de choix doit être reconnue aux parents, encore faut-il que les services répondent aux divers besoins spécifiques du milieu.

L'intérêt porté par les usagers à leurs services de garde et leur aptitude à prendre en charge une partie des solutions à trouver dans ce domaine peuvent modifier progressivement l'implication personnelle des adultes auprès de leurs jeunes enfants et les rendre plus sensibles aux conditions de vie existant dans les garderies. Une telle attitude, dans une perspective "écologique", peut marquer de façon positive l'impact possible de la garderie.

EN CONSEQUENCE,

3) LE COMITÉ RECOMMANDE QUE SOIENT ENCOURAGÉS DE FACON CONCRETE LES EFFORTS DE PRISES EN CHARGE DU MILIEU, EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE. CETTE OPÉRATION DE PRISE EN CHARGE DEVRA, EN OUTRE, S'ACCOMPAGNER DE DISTRIBUTION D'INFORMATIONS PERTINENTES A PARTIR DES DONNEES DE LA RECHERCHE, INFORMATIONS QUI PERMETTRONT AU MILIEU DE VOIR À FAIRE RESPECTER DES STANDARDS DE QUALITÉ ADEQUATS.

Dans la même veine, il faut constater que, si la question des garderies touche directement la vie des très jeunes enfants, c'est avant tout en fonction de choix exercés par des adultes en leur nom. Or, ce choix peut, tout compte fait, influencer dans un sens ou dans l'autre l'impact possible de la garderie.

EN CONSEQUENCE,

4) LE COMITÉ RECOMMANDE DE DÉFENDRE COMME ESSENTIEL LE PRINCIPE DE LA MULTIPLICITÉ ET DE LA SOUPLESSE DES FORMULES DE SERVICES DE GARDE DISPONIBLES, AFIN DE PERMETTRE AUX PARENTS D'EXERCER DANS LES FAITS UN LIBRE CHOIX VÉRITABLE ET UN CONTRÔLE PERMANENT DE LA QUALITÉ DES SERVICES, FONDÉ SUR L'EXERCICE MÊME DE CE LIBRE CHOIX.

En outre, il ne faut pas considérer les services de garde comme une institution prévue uniquement pour la garde de jour des enfants dont les parents travaillent. L'enfant y vit des expériences quotidiennes qui peuvent avoir une influence à court ou long terme sur son développement. Il convient donc de considérer les services de garde comme lieu privilégié pour instaurer des mécanismes de prévention primaire. Ce rôle, qui devrait incomber aux services de garde, paraît particulièrement justifié au niveau des très jeunes enfants et des enfants considérés comme "à risques".

EN CONSÉQUENCE,

5) LE COMITÉ RECOMMANDE DE FAVORISER EXPLICITEMENT LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU NIVEAU DES SERVICES DE GARDE. CETTE POLITIQUE DEVRA FAIRE RESSORTIR CLAIREMENT LE RÔLE D'ÉDUCATION, DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PRÉCOCES QUE CES SERVICES DEVRAIENT ÊTRE EN MESURE DE JOUER DANS LEUR COMMUNAUTÉ. CETTE POLITIQUE DEVRA AUSSI INSISTER SUR LA NÉCESSITÉ D'IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS POUVANT FAVORISER UN TEL RÔLE.

Finalement, les services de garde devraient être considérés comme une partie intégrante des services à la famille. En ce sens, les services de garde devraient être développés en relation étroite avec les autres services sociaux disponibles (Santé communautaire, C.L.S.C., revenu garanti, etc.).

EN CONSÉQUENCE,

6) LE COMITÉ RECOMMANDE D'ÉTABLIR UNE GRANDE COHÉRENCE ENTRE TOUS LES SERVICES DE SUPPORT À LA FAMILLE, DONT LES SERVICES DE GARDE SONT UNE PARTIE INTÉGRANTE. CETTE CONCERTATION NE PEUT ÊTRE VÉRITABLEMENT POSSIBLE QU'EN DÉFINISSANT CLAIREMENT UNE POLITIQUE GLOBALE CONCERNANT L'ENFANCE ET LA FAMILLE AU QUÉBEC.

6. CONCLUSION

Le Comité a considéré la question des services de garde à l'enfance de façon globale, en s'appuyant tant sur des données scientifiques que sur des expériences vécues dans divers contextes socio-culturels, dont le Québec. Cette étude a délibérément outrepassé les diverses dimensions du mandat original par trop restreint, pour aborder le problème sous l'angle de la nécessité d'élaborer une philosophie des services de garde.

S'appuyant sur les données recueillies, le Comité a, en outre, proposé six (6) recommandations, toutes susceptibles d'amorcer un débat de fonds sur la problématique à l'étude. Le Comité croit que les réglementations relatives aux services de garde sont toujours nécessaires, mais qu'elles devront à l'avenir être reliées à une philosophie des soins à l'enfance clairement identifiée. Le Comité croit, en outre, que l'application de ses recommandations apporterait une plus grande intégration des services de garde au milieu dans lequel ils sont implantés.

Notons, en terminant, que le Comité souhaite que ses recommandations soient en fait l'amorce d'une réflexion de fonds effectuée avant tout par les services concernés eux-mêmes.

7. RÉFÉRENCES

AINSWORTH, M.D.S. (1967). Infancy in Uganda: Infant Care and the Growth of Love. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

APPEL, Geneviève (1975). Les collectivités de très jeunes enfants, de la naissance à trois ans. Vers l'éducation nouvelle, 297, pp. 4-13.

APPEL, Geneviève; DAVID, Myrian (1973). Loczy, ou le maternage insolite. Paris: Editions du Scarabée.

AUSTIN, G.R. (1976). Early Childhood Education: an International Perspective. New-York: Academic Press.

BATESON, P. (1979). How do sensitive periods arise and what are they for? Animal Behavior, vol. 27, pp. 470-486.

BECKWITH, L. (1976). Caregiver-infant interaction and the development of the high risk infant. In T.D. Tjossem (ed.): Interventions Strategies for High Risk Infants and Young Children. Baltimore: University Park Press.

BEIT-HALLHMI, B.; RABIN, A.I. (1977). The Kibbutz as a social experiment and a child-rearing laboratory. In S. Chess et A. Thomas (ed.): Annual Progress in Child Psychiatry and Child Development. New-York: Brunner-Mazel, pp. 292-309.

BELSKY, J.; STEINBERG, L.D. (1978). The effects of day care: a critical review. Child Development, 49, pp. 929-949.

BETSALEL-PRESSER, Raquel (1974). Centre de jour éducatif: Implications psychopédagogiques d'un programme destiné aux enfants de moins de deux ans. Thèse de doctorat inédite. Université de Montréal.

BLEHAR, M. (1974). Anxious attachment and defensive reactions associated with day care. Child Development, 45, pp. 683-692.

BLOMQVIST, K. (1976). Pre-School Education in Sweden. Paper presented at the International Symposium on Pre-School Education in Prague, Stockholm, National Board of Health and Welfare, Sweden.

BOUCHARD, J.M. (1981). Projet d'intervention à la maison. Rapport de recherche. Montréal: Université du Québec à Montréal.

BOWLBY, (1969). Attachment and Loss, vol. 1. Attachment. London:Basic Books.

BRAZELTON, T.B.: TRONICK, E; LECHTIG, A.: LASKY, R. et KLEIN, R. (1977). The behaviour of nutritionally stressed Guatemalan neonates. Developmental Medicine and Child Neurology, 19, pp. 364-372.

BRONFENBRENNER, U. (1973). Two Worlds of Childhood: U.S. and U.S.S.R. New-York: Pocket Books.

BRONFENBRENNER, U. (1977). Toward an experimental ecology of human development. American Psychologist, 513-531.

BROOKHART, J.; HOCK, E. (1976). The effects of experimental context and experimental background on infant's behavior toward their mothers and a stranger. Child Development, 47, pp. 333-340.

BRUNN, U.B. (1973). In Sweden. (Panel member: Trends in different countries) Summary of paper delivered. Seminar on the Care of Children of Working Parents: Problems Related to Children under Three Years of Age. Paris: Centre International de l'enfance.

CALDWELL, B.M.; WRIGHT, C.M.; HONIC, A.S.; TANNENBAUM, M. (1970). Infant care and attachment. American Journal of Orthopsychiatry, 40, pp. 397-412.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE (1980a). Les crèches et la garde des enfants. Document destiné aux planificateurs, administrateurs et personnel politique. Paris.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE (1980b). Les crèches et la garde des enfants. Document destiné aux infirmières, sages-femmes, travailleurs sociaux, instituteurs et parents. Paris.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE(1980c). Les crèches et la garde des enfants. Document destiné au personnel de niveau universitaire. Paris.

CHAMOVE, A.S. (1978). Therapy of isolate Rhesus: Different partners and social Behavior. Child Development, 49, pp. 43-50.

CHAMPAGNE-GILBERT, M. (1980). La famille et l'homme à délivrer du pouvoir. Montréal: Lémeac.

CHARLSWORTH, W. (1978). Ethology: its relevance for observational studies of human adaptation. In G.P. Sackett (ed.) Observing Behavior. Baltimore: University Park Press.

CLOUTIER, A. "Analyse comparative de l'évaluation des comportements d'affiliation chez des "Perturbés affectifs" d'âge préscolaire". (Une approche éthologique), (en préparation).

CLOUTIER, R; TESSIER, R. (1981) La garderie québécoise: analyse fonctionnelle des facteurs d'adaptation. Québec: La Liberté.

COCHRAN, M. (1977) A comparison of group day and family child-rearing patterns in Sweden. Child Development, 48, pp. 702-707.

COMITE INTERMINISTERIEL (1978). Rapport du comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance. Québec: éditeur officiel

CONSEIL DE L'EUROPE (1975). Rapport sur les problèmes de l'évaluation dans l'éducation préscolaire. Strasbourg: centre de documentation pour l'éducation en Europe.

CORNELIUS, S.; DENNEY, N. (1975). Dependency in day care and home care children. Developmental Psychology, 11, pp. 575-582.

DAVIDSON, Françoise; MAGUIN, Paulette (1976). Les crèches: réalisation fonctionnement. Paris: Editions sociales françaises (3e édition).

DOYLE, A.B.; SOMERS, K. The effects of group and family day care on infant attachment, Concordia University, Montréal.

ERIKSON, E.H. (1968). Identity, Youth and Crisis, New-York: Norton.

FALK, Judit (1980). Correspondance adressée au Sous-comité des garderies. Comité de la santé mentale du Québec.

FALK, Judit; PICKLER Emmi (1972). Data on the social adjustment of children reared in our Institute. Magyar Pszichologiai Szemle, 29, pp. 488-500.

FAMILY AID COMMISSION (1979). Day Care for Small Children: A Debate Report from the Family Aid Commission/A Summary. Stockholm: Ministry of Health and Social Affairs. Sweden.

Federation of Social Insurance Offices (1980). Social Security in Sweden, Sweden. Federation of Social Insurance Office.

FOREMAN, Judy (1981). East Germany provides world's most extensive public child-care system. The Gazette, Montréal, mars.

FOWLER, W. (1978). Day Care and its effects on early development. Research in Education Series. Toronto: The Ontario Institute for Studies in Education.

GARON-DUPONT, Denise; LEDUC, Aimée (1974). Les services de garde des jeunes enfants. Montréal: Conseil du Québec de l'Enfance exceptionnelle.

GARBARINO, J. et SHERMAN, D. (1980). High risk neighborhood and high risk families: the human ecology of child maltreatment. Child development, 51 pp. 188-198.

GEDREM (1978). Accueillir la petite enfance. Paris: Editions Syros.

GROUPE-ACTION-CRECHE (1980). Réalités des crèches et prégardiennats en 1980 Dossier de contestation et rapport du G.A.C.

HARLOW, H.F. (1965). Sexual behavior in rhesus monkeys. In F.A. Beach (ed.) Sex and Behavior. New York: Wiley.

HJARTARSON, F. (1975). Day care in the Scandinavian countries of Denmark, Norway and Sweden. Day-Care: Other Countries. Ottawa: Department of national health and welfare.

HOCK, E. (1980). Working and nonworking mothers and their infants: a comparative study of maternal caregiving characteristics and infants' social behavior. Merrill-Palmer Quarterly, 46, pp. 79-101.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (1979). Relations entre le développement de l'enfant et son mode de garde dans la première enfance. Etude d'une cohorte de nourrissons parisiens. Paris: I.N.S.E.R.M.

JARECKI, H. (1975). Playgroups: a Practical Approach. London· Faber et Faber.

KAGAN, J.; KEARSLEY, R.B.; ZELAZO, P.R. (1978). Infancy. Cambridge: Harvard University Press.

KAHN, A.J.; KAMERMAN, S.B.. (1975) Child-Care Programs in Nine Countries. New-York: DHEW Publications.

KAMERMAN, S.B. (1977). Licensing, Standards and Regulations in Child Care programs in Europe, Canada and Israël. Cross-National Studies of Social Services and Family Policy. New-York: Columbia University.

LEWIS, M. et ROSENBLUM, L.A. (1975) Friendship and Peer Relations, New-York: John Wiley and Sons.

LIND, J. (1977). Foreward in Lindquist, I. Therapy Through Play: London: Arlington Books.

LINDQUIST, I. (1980). Head of Section, National Board of Health and Welfare, Sweden. Correspondance adressée à un des membres du sous-comité des garderies, Comité de la santé mentale du Québec.

MACCOBY, E.E.; FELDMAN, S. (1972) Mother-attachment and stranger-reactions in the third year of life. Monographs of the Society for Research in Child Development, vol. 37, (1, Serial no 146).

MACRAE, J.W. et HEBERT-JACKSON, E. (1975). Are the behavioral effects of infant day care programs specific? Developmental Psychology, 12, pp. 269-270.

MAHADEVAN, Meera (1978). Les crèches mobiles de l'Inde. Le courrier de l'Unesco. 31, pp. 24-26.

MARVIN, R.S.; VAN DEVANDER, T.L.; IWANAGA, M.I.; LEVINE, S. et LEVINE, R.A. (1977). Infant-caregiver attachment among the Hausa of Nigeria. In H. McGurk (ed.) Ecological Factors in Human development. Amsterdam: North Holland.

MAIER, H.W. (1979). The care of care: Essential ingredients for the development of children at home and away from home. Child Care Quarterly, pp. 161-173.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (1979). La garde en milieu familial. Québec Document d'orientation.

MONTAGNER, H. (1978). L'enfant et la communication. Paris: Stock

MOORE, T. (1975). Exclusive early mothering and its alternatives: the outcome to adolescence. Scandinavian Journal of Psychology, 16, pp. 255-272

MOSKOWITZ, D; SCHWARTZ, J.; CORSINI, D. (1977). Initiating day care at three years of age: effects on attachment, Child Development, 48, pp. 1271-1276

MYRDAL, A. et KLEIN, V. (1966). Women's Two Roles: Home and Work. London: Routledge and Kegan Paul.

OCDE (1978). Education préscolaire, rapport sur cinq projets de recherches Paris: Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.

PAPOUSEK, H. et PAPOUSEK, M. (1977) Mothering and the cognitive head-start: Psychobiological considerations. In H.R. Schaffer (ed.) Studies in Mother-Infant Interaction. New-York: Academic Press.

PIAGET, J. (1964). Six études de psychologie. Genève: Gonthier

PICKLER, Emmi (1979). Se mouvoir en liberté dès le premier âge Paris: Presses Universitaires de France

PORTNOY, F. et SIMONS, C. (1978), Day care and attachment. Child Development, 49, pp. 239-242.

PROVOST, M. Effect of day care and home care on exploratory behavior of toddlers. (sous presse).

PROVOST, M. (1980). L'effet des garderies sur le développement de l'enfant. Santé mentale au Canada, 28, 1, pp. 7-10.

RABIN, A.I. (1971). Kibbutz Studies. East Lansing: Michigan State University Press

RAGOZIN, A.S. (1980). Attachment behavior of day-care children: Naturalistic and laboratory observations. Child Development, 51, pp. 409-415

RAMEY, C. et CAMPBELL, F. (1977). The prevention of developmental retardation in high risk children. In P. Mittler (ed.) Research to practice in mental retardation. Vol. 1. Care and Intervention. Baltimore: University Park Press

RICCIUTI, H. (1974). Fear and development of social attachments in the first year of life. In M. Lewis and L. A. Rosemblum (eds), The Origins of Human Behavior: fear. New-York: Wiley

ROBINSON, H.; ROBINSON, N. (1971) Longitudinal development of very young children in a comprehensive day-care program: the first two years. Child Development, 42, 6, pp. 1673-1683

ROBY, Pamela (1973) Child care: who cares? New-York: Basic Books

ROOPNARINE, J. et LAMBS, M. (1978) The effects of day-care on attachment and exploratory behavior in a strange situation. Merrill-Palmer Quarterly, 24, pp. 85-95

RUBENSTEIN, J.L.; HOWES, C. (1977). Caregiving and infant behavior in day care and in homes. Manuscrit inédit

SAUCIER, J.F. (1977). L'impact de la garderie sur la santé mentale de l'enfant de moins de trois ans: essai d'évaluation critique des recherches. Cahiers pédopsychiatriques, no.8

SCHAFFER, H.R. (1977). Mothering. London: Fontana/Open Books.

SCHWARZ, J.C.; STRICKLAND, R.; KROLICK, G. (1974). Infant day care: behavioral effects at preschool age. Developmental Psychology, 10, pp. 502-506

SIDEL, Ruth (1973) Woman and Child Care in China. Baltimore: Penguin Books

SJØLUND, A. (1973) Day-care Institutions and Children's Development. London: Saxon House

SMITH, K. (1975) Day Care in Copenhagen. Viewpoint Early Childhood Education, 9, 3. Vancouver, C.-B. Faculté de l'éducation, Université de la Colombie-Britanique.

SMITH, K,P. (1980) Shared care of young children: Alternative models to monotropism. Merrill-Palmer Quarterly, 26, no 4, pp. 371-389.

STERN, D.N. (1977) The infant's stimulus world during social interaction. In H.R. Schaffer (ed.) Studies in mother-infant interaction.

STRAYER, F.F. (1978). L'organisation sociale chez les enfants d'âge préscolaire. Sociologie et société, 10, 1, pp. 43-64.

TALMON, Y. (1974) Family and Community in the Kibbutz. Cambridge: Harvard University Press

TESSIER, R. (1980). Les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: analyse des facteurs de risque. Québec: ministère des Affaires sociales; Comité de la santé mentale du Québec

TJOSSEM, T.S. (1976). Early intervention: issues and approaches. In T.D. Tjossem (ed.). Intervention Strategies of High Risk Infants and Young Children. Baltimore: University Park Press.

UNESCO (1978). Rapport comparatif sur le rôle des mères qui travaillent dans l'éducation de leurs enfants d'âge préscolaire dans cinq pays. Paris: UNESCO

VAUCH, B.E.; GOVE, F.L.; EGELAND, B. (1980). The relationship between out-of-home care and the quality of infant mother attachment in an economically disadvantaged population. Child Development, 51, pp. 1203-1214.

VINCZE, Maria (1969). Cours postscolaire pour pédiatres sur l'éducation des jeunes enfants en collectivité. Budapest: Institut national méthodologique des foyers des tout-petits.

WAGNER, M et WAGNER, M.G. (1974) Group Day Care in Denmark: A Century and a Half of Experience. DENMARK: Copenhagen Institute of Social Medicine

WEISNER, T.S. et GALLIMORE, R. (1977). My mother's keeper: Child and sibling caretaking. Current Anthropology. 18, pp. 169-190

WHITE, H.; KABAN, B.T.; ATTANUCCI, J.S. (1979). The Origins of Human Competence. Massachusetts: Lexington Books.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES ET/OU ORGANISATIONS CONTACTEES PAR LE SOUS-COMITE SUR LES GARDERIES

* M.G.A. KOHNSTAMM, professeur de psychologie du développement, Université de Leyde (Leiden state university), Pays-Bas

* Docteur E. Pickler. Institut national de méthodologie des maisons d'enfants, Budapest, Hongrie

* Docteur P. Vesin, responsable du dossier-garderies petite enfance Centre international de l'enfant, Paris, France

Madame Marguerite Laurent-Delchet, Directrice du service de la recherche, Institut national de la recherche pédagogique, Paris, France

Monsieur Isto Ruoppila, professeur de psychologie, Université de Jyväskylä, Finlande

Monsieur F. G. Stukat, Department of Educational Research, Gothenburg school of education, Suède

* Monsieur Emil Schamalohr, professeur de psychologie, Faculté de l'éducation, Université de Tübingen, République fédérale d'Allemagne

Madame Anne-Marie Thirion, chercheur en éducation préscolaire, Laboratoire de pédagogie expérimentale, Institut de psychologie et des sciences de l'éducation, Belgique

Madame Marie Meierhofer, Institut Für Psychohygiene, Suisse

M. Michel, Université de Liège, service de psychologie de l'enfance et l'adolescence, Belgique

Docteur Arne Sjølund, Danish National Institute of social research, Danemark

Madame Florence Kendall, OMEP, Australie

Madame Aleksandra Maryanovic, OMEP, Yougoslavie

Professor O. Koenig, Institute of Comparative Research Behaviour, Autriche

Dr. Marton Horváth, director, Magyar tudomanvos akademia pedagogiai Kutatocsoportja, Hungarian academy of sciences research group for pedagogy, Hongrie

M. B. Versele et al., Université Libre de Bruxelles, Service de psychologie génétique (Professeur P.A. Osterieth), Belgique

---

* Désigne les personnes ayant répondu à notre correspondance.

M. S. Billen-Pohl, A. Bogaerts et al., Université Libre de Bruxelles. Service de psychologie génétique (Professeur P.A. Osterieth). Belgique.

M. L. Carels-Willems et al., Université de Liège, Laboratoire de pédagogie expérimentale (Professeur G. De Landsheere), Belgique

C/O Taro Hinago, OMEP, Japon

M. A.V. Zaporazhets, Institut de recherche scientifique en éducation préscolaire, Académie des sciences pédagogiques d'U.R.S.S.

C/O Shakaijigyo-Kaikan, Zenkoku Shakaifukushi Kyogikai, Hoiku - Kyogikai, Association of Day nursery - Japan social welfare association, Japon.

a/s Mme Wilma Neuwirth, OMEP, Autriche

a/s Mme Laura J. Lacombe, OMEP, Brésil

a/s Mme Rebeca de Stein, OMEP, Chili

a/s Mme Lili Monatova, OMEP, Tchécoslovaquie

a/s Mme Klara Földesi, OMEP, Hongrie

ANNEXE 7

TABLEAU DES RAPPORTS NUMÉRIQUES ENFANTS-ADULTES DANS DIX PAYS DIFFÉRENTS*

Pays	Ratio	Groupes
Royaume-Uni	1:5	Au-dessous de 5 ans
	1:13	2 à 5 ans
Suède	2:5	6 mois à 3 ans
	1:5	3 ans à 7 ans
France	1:5	nourrissons
	1:8	nourrissons autonomes
	1:35	2 ans - 3 ans
	1:40	3 ans à 5 ans
Pologne	1:22	au-dessous de 4 ans
République Fédérale Allemande	1:3	au-dessous de 3 ans
	1:10	3 ans à 6 ans
Danemark	2:7	au-dessous de 3 ans
	1:6	2 ans - 3 ans
	1:10	4 ans à 7 ans
Yougoslavie	1:15	0 à 4 ans
	1:20	4 ans à 7 ans
Israël	1:15	1 à 4 ans
	2:35	3 ans à 5 ans
Canada Variables selon les provinces[1].	1:2 à 1:10	au-dessous de 3 ans
	1:6 à 1:20	3 ans à 6 ans
Finlande	1:3	6 mois à 1 an
	1:6	1 an à 2 ans
	1:10	3 ans à 6 ans

[1] Les normes du Québec feront l'objet de changements sous peu.

*Kamerman, 1977; Centre international de l'enfance, 1980c).

ANNEXE 1

TABLEAU DE DURÉE DU CONGÉ DE MATERNITÉ DANS QUELQUES PAYS DIFFÉRENTS*

Pays	Durée
Autriche	8 semaines
Belgique	8 semaines
Danemark	8 semaines
Espagne	8 semaines
Finlande	8 semaines
France	10 semaines
Grande-Bretagne	29 semaines
Grèce	8 semaines
Hongrie	20 semaines
Inde	6 à 8 semaines
Irlande	6 semaines
Italie	12 semaines
Luxembourg	8 semaines
Norvège	12 semaines
Pays-Bas	6 semaines
République Démocratique d'Allemagne	22 semaines
République Fédérale d'Allemagne	8 à 12 semaines
Suède	26 semaines
Suisse	8 semaines
Tchécoslovaquie	22 semaines
U.R.S.S.	8 semaines
U.S.A.	Variable selon les états

* Centre international de l'enfance, 1980b).
NOTE: Au Québec, la durée est variable selon les conventions syndicales

POSTFACE

REACTIONS AU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE GARDE PREPARE PAR LE SOUS-COMITE DES GARDERIES COMITE DE LA SANTE MENTALE DU QUEBEC

L'étude entreprise par le sous-comité des garderies constitue une analyse extensive des questions relatives aux programmes des services de garde, à la fois dans les quatre régions du monde et au Québec. Plus particulièrement, l'intégration des données de recherche et des recommandations annoncées présente, en outre, une vision compréhensive de l'orientation prise par les différentes sociétés en milieu des services de garde selon leurs situations politiques et sociales respectives.

L'ensemble du document représente une source importante d'informations. Ainsi, les quelques commentaires qui suivront viennent supporter l'esprit des six recommandations qui en découlent. Je m'attarderai davantage sur des dimensions d'ordre pédadogique sous-jacentes aux recommandations de ce rapport, afin de renforcer le poids et l'importance des dites recommandations.

En premier lieu, on ne saurait pas insister assez sur l'importance cruciale d'améliorer la qualité et la variété des services de garde au Québec. Ces milieux deviennent de plus en plus la première expérience de croissance en groupe pour le jeune enfant et ce, précisément à l'âge le plus vulnérable de l'enfance.

Il s'impose donc une attention toute particulière sur les conceptions de vie offertes dans les services de garde puisque, tel que le document l'a bien indiqué, ce sont ces conditions qui détermineront l'impact de la garderie sur le développement de l'enfant.

Toutefois, un grand paradoxe demeure encore évident, au moment où le Québec se dote d'une réglementation pour les services de garde.

Pendant que la recherche sur les conditions de vie en garderie pointe davantage vers des variables de relations adulte-enfant pour circonscrire la qualité des services, c'est précisément sur ce point qu'il existe plus d'ambiguïtés. Les exigences et les conditions de travail pour les personnes qui interagissent directement et régulièrement auprès des enfants sont minimes.

Puisque de plus en plus c'est la garderie qui constitue la première source de croissance en groupe pour un jeune enfant, l'expérience de la garderie devra être perçue comme un facteur fondamental de vie dans le processus éducatif de l'enfant et en essayant donc d'établir une séquence harmonieuse entre cette période et l'arrivée à l'école. Ceci ne signifie pas un appel à la préparation à l'enseignement formel, mais plutôt un appel à la création d'un milieu qui réponde aux besoins de développement et d'épanouissement des enfants. Dans ce sens, le personnel de garderie et des écoles auraient un lien important à faire dans le passage d'un milieu à un autre, dans l'équilibre entre les activités prévues à l'intérieur de chaque programme et dans l'attention au processus d'adaptation lors du passage de la garderie à la maternelle.

Or, le personnel de garderie est considérablement plus défavorisé sur le plan de conditions de travail et donc au niveau de leur compétence que ceux des maternelles.

Par ailleurs, il serait naïf d'associer la formation professionnelle à une compétence inconditionnelle de la part du personnel. De même que, seuls la personnalité, l'expérience et l'âge ne suffisent pas pour assurer un éducateur soucieux des complexités inhérentes au travail auprès de très jeunes enfants.

Parmi les conditions de qualité à chercher chez le personnel, on retrouve:

- la capacité d'intégrer dans la pratique des connaissances sur le développement de l'enfant sur ses formes d'expression selon l'âge particulière et sur ses besoins;
- la capacité de créer un environnement varié et stimulant dans le service de garde, sans nécessairement avoir recours à des ressources matérielles dispendieuses;
- l'attitude éducative envers une canalisation positive des expériences de jeu et de vie qui surgissent à la garderie;
- la capacité d'écoute envers les enfants, la famille et les autres adultes concernés;
- la capacité de se remettre en question et de chercher des nouvelles formes d'interactions qui tendent à une amélioration dans sa compétence professionnelle;
- la capacité de comprendre l'influence cruciale que tout adulte engagé dans une relation régulière avec un enfant exerce sur ce dernier. En conséquence, il faut que l'adulte soit conscient que ses attitudes de support ou de rejet, dans le sens large du terme, ont un impact sur la construction de la personnalité de l'enfant.

Ces conditions impliquent que le personnel intéressé à vivre une experience qualitative avec les enfants doit prendre conscience de son propre développement, de sa croissance en tant qu'adulte et en tant que responsable d'un groupe d'enfants. Les formes que ses interactions prennent affectent en même temps la perception que l'éducateur a de soi. De telle sorte que, lorsqu'on parle de qualité de services de garde, en misant sur le personnel et sur ses capacités d'agir dans son milieu, l'âge et l'expérience ne se qualifient pas comme des critères suffisants, car il faudrait regarder de plus près les conditions de ressourcement et de perfectionnement professionnel offert à ces personnes. Lorsque l'adulte reçoit un support qui lui permet de progresser, l'âge et l'expérience peuvent constituer des éléments déclenchants d'une démarche de croissance qui s'oriente vers l'amélioration qualitative de ses interventions. Par contre, l'âge et l'expérience peuvent aussi devenir une contrainte majeure en produisant une certaine stagnation dans la croissance de la personne.

Sans un support adéquat, ces actions peuvent devenir mécanisés, routinières, sans innovation dans l'interaction avec l'enfant et le milieu, ce qui finirait par appauvrir la qualité professionnelle.

Autrement dit, une démarche de qualité implique une recherche d'intégration entre l'expérience et les connaissances théoriques nouvelles. C'est donc essentiellement par le support à la formation de base comme éducatrice et au perfectionnement continu que j'envisage la voie d'amélioration dans les conditions de vie des services de garde. Il va sans dire que cette voie implique un changement dans les conditions salariales et de travail, facteur qui ne peut être minimisé.

Quant à la variété des services de garde, la position du sous-comité apparaît amplement justifiée. D'une part, la recherche sur les effets des services de garde étant encore précaire, il s'avère indispensable de songer à des structures de support, d'analyse et de réflexion qui permettent l'évaluation systématique de chacun des secteurs dans le réseau.

D'autre part, l'écart dans l'âge des enfants et leurs besoins spécifiques, imposent une variété dans le réseau laissant place à des réalisations mieux adaptées aux valeurs et aux besoins de la population.

La recommandation no. 3, concernant la prise en charge du milieu et la distribution de l'information, s'insère aussi dans l'effort d'améliorer les structures de support aux services de garde et à la famille. Il demeure essentiel que le milieu s'organise dans la mise sur pied de services de garde qui correspondent à leur idiosyncrotie, mais l'Office des Services de Garde doit donc être en mesure de fournir une équipe technique, en nombre suffisant, capable de définir, avec le milieu, les conditions de vie offertes dans un tel service.

Au niveau de l'information, la famille doit connaître les implications de chacun des programmes des services de garde, entre autre, en

ce qui concerne les réactions possibles de l'enfant dans son processus d'adaptation. Une telle information constitue à la fois un support à la famille et à l'enfant.

Enfin, les deux dernières recommandations viennent renforcer l'importance des recommandations précédentes.

A la suite d'un document aussi éclairé, on ne peut conclure que sur une note d'espoir optimiste sur l'orientation qualitative que les services de garde pourraient prendre au Québec. Les enfants du Québec auront enfin leur place importante dans la société.

Raquel Betsalel-Presser

Raquel Betsalel-Presser, Ph.D.,
Université de Montréal.

81-06-18

Achevé d'imprimer
en janvier 1984 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.

Marc Provost

Ph.D. (psychologie,
Université de Montréal, 1975)
Professeur à l'Université
du Québec à Trois-Rivières

Denise Garon

Ph.D. (psychopédagogie,
Université Laval, 1982)
Professeur au Cégep de Ste-Foy

Carolyn Larsen

B. Sc.Inf. (Université
de la Colombie Britannique, 1962)
Directrice des services éducatifs
et scolaires à l'Hôpital de Montréal
pour enfants